POLITIQUE.

LA POLOGNE

A-T-ELLE ÉTÉ MONARCHIE OU RÉPUBLIQUE (1)?

Si l'opinion publique est quelquefois juste dans les résultats qu'elle sanctionne, elle ne l'est pas toujours dans les raisons qui déterminent ses jugemens. A quoi la Pologne doit-elle aujourd'hui le haut intérêt qu'elle inspire ? Elle le doit à sa valeur, à la majesté de ses souffrances, à la sublimité de son patriotisme. Aux yeux de l'Europe, elle est la nation martyre. C'est elle qui la première doit reconquérir le poste qu'elle a noblement occupé, noblement défendu. Eh bien! sont-ce là les seuls titres qui doivent la recommander à l'intérêt des peuples civilisés ? non, et, il faut l'avouer, elle est ignorée, méconnue sous le rapport de ses institutions. Honorée, présente à tous les esprits, dans les questions *politiques*, elle se voit privée de toute autorité historique dans les questions *sociales*. Il semble qu'on ne sait se figurer la nation polonaise qu'à cheval, jamais dans le sanctuaire législatif. L'antiquité la plus reculée, les états les plus modernes, Rome et Sparte, l'Angleterre et l'Amérique, font tour à tour l'objet des méditations du législateur, des doctrines du publiciste ; la Pologne seule s'efface dans leur souvenir. La Pologne, c'est l'anarchie, voilà l'anathème qui a passé pour ainsi dire en proverbe et qui domine arbitrairement les opinions du monde. Inventé par la légèreté, répandu par l'envie, approuvé par l'ignorance, il

(1) L'article que nous donnons ici est un chapitre d'un ouvrage sur les institutions politiques de l'ancienne Pologne, dont s'occupe actuellement un écrivain polonais, M. C. A. Hoffman, auteur du *Coup d'œil* sur l'état politique du royaume de Pologne sous la domination russe, et de plusieurs autres publications pleines d'intérêt.

(*N. du D.*)

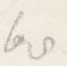
545

pèse même sur l'esprit des plus sages philantropes, qui se dispensent, dès lors, de chercher des leçons d'expérience dans une législation que la réprobation commune a taxée d'inconséquence et dont elle a tué l'autorité.

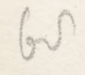
Et néanmoins, pour peu qu'on veuille examiner les choses sans prévention, on sera fondé de reconnaître que si la Pologne, gardienne constante de la civilisation européenne, à l'aide du seul élan de sa liberté, et sans recourir jamais aux forces matérielles du despotisme, a pu remplir cette haute et périlleuse mission, les institutions qui l'ont si bien soutenue, bien qu'on les accuse d'imperfection, doivent assurément renfermer des élémens dignes d'étude et de sérieuses réflexions. Au milieu des problèmes qui, de nos jours, occupent les deux grands états placés au faîte de la civilisation, et destinés à décider de l'assiette future des sociétés humaines, rarement en trouverons-nous quelques uns qui déjà n'aient eu plus ou moins, en Pologne, leurs antécédens ou leur application. Le principe de *souveraineté nationale* est-il compatible avec celui de *la royauté?* ou bien, combinés ensemble, ne doivent-ils pas tendre essentiellement et toujours à s'entre-détruire? La *monarchie constitutionnelle*, telle par exemple que la comprend aujourd'hui le gouvernement actuel de la France, peut-elle se maintenir, ou bien n'est-elle qu'une position gênante, une transition indispensable entre la république et le régime franchement arbitraire d'une restauration? La monarchie enfin, *entourée d'institutions républicaines*, est-elle un rêve plus généreux que sage, ou bien une combinaison offrant, sous certaines conditions, les garanties nécessaires d'ordre et de stabilité? Voilà des questions d'un intérêt grâve, flagrant, différemment interprêtées par les esprits le mieux éclairés, et qui cependant semblent trouver une solution indirecte dans les fastes législatifs de l'ancienne Pologne.

Cette nation a été constamment gouvernée par des *rois*, et cependant elle portait le nom de *république ;* a-t-elle été monarchie ou république? Essayons d'éclairer cette énigme,

véritable anomalie dans les systèmes jusqu'ici reconnus des constitutions politiques. Pour cette appréciation, il convient, avant tout, de choisir exactement, à travers les annales de notre histoire, l'époque la plus propre à nous donner une idée nette de nos lois, de nos usages et de nos institutions. Certes, nous ne nous arrêterons pas aux deux derniers siècles de la royauté élective, ère d'avilissement et d'humiliation nationale, pour trouver sous ce rapport d'utiles documens. Nous remonterons encore moins au temps des Piasts, où le silence de l'histoire n'est interrompu que par des troubles, des incertitudes et des essais inséparables de tout état naissant. C'est la dynastie des Jagellons, siècle qui constitue l'âge d'or de la Pologne, l'apogée de sa puissance et de sa prospérité, qui nous fournira à plus juste titre les souvenirs de notre législation véritablement nationale, exempte encore des usurpations des partis et de la corruption étrangère. Les principaux traits de cette législation politique de la Pologne, sous le règne des Jagellons, nous les retrouvons, deux siècles plus tard, résumés, épurés, et en quelque sorte complétés dans la mémorable constitution du 3 mai 1791, charte par laquelle la Pologne, éclairée par de longs malheurs, a voulu lier indissolublement le brillant héritage législatif de son âge d'or aux progrès philosophiques de la fin du dix-huitième siècle. La constitution du 3 mai résume, nous le répétons, tout le sage libéralisme de l'ancienne Pologne : à ce titre, elle a commandé et elle commande l'amour et la vénération des Polonais ; à ce titre aussi, elle mérite la plus sérieuse analyse de la part de tout publiciste éclairé. A notre avis, les jugemens ne sont pas encore nettement arrêtés sur la véritable nature de ce dernier monument de notre nationalité. Sous le rapport des mérites comme sous celui des vices, on lui attribue généralement ou trop ou trop peu. Les uns croient y voir l'établissement de ce qu'on appelle aujourd'hui une *monarchie constitutionnelle*, d'autres des élémens destinés à faire éclore un jour une démocratie pure ; tous,



une innovation, une dérogation aux anciennes formes, aux usages réputés impuissans ou inutiles, un hommage enfin à la nouvelle tendance des esprits, qui, à cette époque, commençait à se manifester partout d'une manière plus ou moins prononcée. Toutefois, un regard attentif, porté sur l'ensemble de ses dispositions, nous y laisse difficilement apercevoir le caractère de ces dogmes qui réorganisent le monde social ; on y rencontre au contraire un soin minutieux à ne rien déroger aux institutions anciennes, à conserver religieusement leur esprit de nationalité, à reconnaître et non pas à créer, à faire revivre ce qui est tombé en désuétude, à remettre enfin en vigueur les lois qui enfantèrent la prospérité de la république, en réparant les outrages que leur ont fait subir le temps et les nombreuses insurrections de l'intérêt personnel contre l'intérêt public. La charte du 3 mai fut donc plutôt une réforme politique qu'une réforme sociale ; elle fut, en un mot, ce qu'eût été l'œuvre de l'Assemblée constituante, en France, si des circonstances essentiellement locales, produites par un progrès immense des idées, eussent permis de s'arrêter aux dispositions des cahiers dont furent munis ses premiers représentans. Ce n'est que grâces à sa couleur éminemment nationale, à son caractère de conservation, et non d'innovation, que la Charte du 3 mai parvint à être unanimement adoptée par ceux mêmes dont, en réalité, elle froissait les intérêts. Sans doute quelques esprits supérieurs y glissèrent habilement des germes propres à établir un jour cette égalité sociale qui est le vœu du siècle où nous vivons, notamment en y insérant la faculté d'une révision périodique et l'extension la plus large des ennoblissemens ; mais cette innovation salutaire a été, pour ainsi dire, abandonnée au seul domaine de l'avenir, et n'affaiblit en rien cette thèse, que, pour approfondir le véritable esprit des institutions polonaises, c'est à la Charte du 3 mai qu'il faut recourir.



Examinons maintenant comment elle dispose du prin-

cipe de la royauté, ainsi que de celui de la souveraineté nationale. D'abord, elle reconnaît le trône héréditaire, et limite la faculté de procéder légalement à une nouvelle élection au seul cas de l'extinction de la dynastie; elle reconnaît ensuite le roi comme seul dépositaire du pouvoir exécutif, déclare sa personne sacrée et inviolable, et ne fait retomber la responsabilité de ses actes que sur ses ministres. En adoptant ces principes, la nation a-t-elle été dominée par un retour humiliant à des sentimens de servilisme, et, fatiguée d'une liberté qui lui était à charge, a-t-elle prétendu, comme jadis le Danemark, se désister de ses franchises en faveur de la royauté? Nullement. Ce qu'elle a voulu, c'est rendre, en premier lieu, hommage à une institution qui lui était familière depuis des siècles; car jamais elle n'a connu ce que c'est d'être régie sans roi. Ses rois, malgré leur pouvoir quelquefois impuissant et nul, mais toujours circonscrit, avaient été de tout temps environnés de splendeur, de majesté et de respect, autant que les princes les plus puissans sur la terre; et la nation, soit dans ses mœurs, soit dans ses habitudes, s'empreigna tellement de ce culte pour la royauté, que, même au moment où elle se voyait arbitre suprême de ses destinées, pendant les interrègnes, plutôt que de se passer de souverains, elle aima mieux en emprunter à l'étranger. A chaque mort d'un roi succédait un deuil national : les tribunaux étaient suspendus et fermés, et la constitution même de l'état presque renversée et anéantie. Et qu'on ne me dise pas que cet attachement à la royauté était un résultat tout naturel d'un ordre de choses qui ne reconnaissait la nation que dans une seule caste privilégiée, cherchant toujours un objet à son idolâtrie pour faire étaler autour de lui son luxe et ses intrigues; j'attribuerai cet attachement à un sentiment tout-à-fait contraire. Les nobles polonais ne furent jamais courtisans, et l'aristocratie trouve, selon moi, beaucoup plus de chances pour satisfaire son ambition dans une république qu'elle aurait constituée elle-même, que dans une

monarchie de sa façon, la plus sujette à son influence; car, au bout du compte, elle aimera mieux partager le pouvoir que d'en briguer les faveurs, témoins les républiques de l'ancienne Rome, de Venise, de Gênes, sans excepter même celles de Suisse et de Hollande. Cet attachement a été par conséquent produit plutôt par un esprit démocratique que par un esprit de privilége; l'histoire de tous les temps ne démontre-t-elle pas que la démocratie s'accorde mieux avec la royauté qu'avec l'aristocratie, et que c'est à la royauté que de préférence elle prête son appui!

Ce que voulait, en second lieu, la charte du 3 mai, c'est consacrer un ordre de choses, que l'instinct ou l'intelligence de la nation lui a fait adopter de tout temps, comme s'accommodant mieux à sa position géographique, comme servant à son indépendance de rempart contre l'étranger; en sorte que, chez elle, la royauté fut plutôt une question de politique extérieure, qu'une question sociale.



Car qu'était-ce, en effet, que la nation polonaise? Une nation toujours belligérante, placée par la nature dans la plus difficile et la plus périlleuse des positions, chargée, pour ainsi dire, de veiller constamment à la sécurité de l'Europe civilisée; or, la Pologne sans roi serait une armée sans chefs ou avec des chefs rivaux; et le simple bon sens démontre que lorsqu'il s'agit de combattre, de vivre pour la plupart dans un état de guerre, ce n'est que l'unité des vues, la concentration des pouvoirs, qui en imposent le mieux à l'ennemi et assurent des succès. Rome, quoique libre, nommait en cas de danger, un *dictateur*, puissance unique, qui humiliait toutes les ambitions, et relevait au dessus de toutes les lois. La Pologne, également libre, était dans un danger continuel, par suite de sa position géographique et de la cupidité de ses voisins; aussi songea-t-elle également à se donner le caractère de l'unité moins indépendante que la dictature, mais permanente, parce que les dangers étaient permanens. Mais alors, nous dira-t-on, si la Pologne ne peut se

passer d'un chef, pourquoi restreindre le droit de commander à une seule famille, pourquoi rendre le trône héréditaire ? la seule naissance fut-elle jamais une garantie suffisante de la capacité du chef ? La Pologne raisonna ainsi pendant deux siècles, et paya ses raisonnemens par la plus douloureuse des expériences. Un principe excellent en théorie lui devint essentiellement funeste en application. C'est avec une humiliante rougeur au front qu'elle s'aperçut qu'après avoir entrepris de déférer la couronne au plus capable, elle a fini par la vendre au plus offrant. La Pologne, dit Rottankay, avait eu onze rois électifs, et à la rigueur pas un seul d'entre eux ne fut légalement élu par la nation ni même par la majorité de la noblesse aux seuls nationaux, n'ayant ni armées ni or, pour briguer l'honneur qu'ils n'auraient pas mérité ; pourquoi ne pas en écarter les étrangers? L'expérience encore a prouvé qu'une pareille mesure n'était pas un remède. Catherine, pour mieux consommer la ruine de la Pologne, lui donna un Piast, et le dernier roi de Pologne fut un Polonais.

Ne croyons pas cependant que la nation, instruite par ses malheurs, resta indifférente aux inconvéniens des chances incertaines de la nature et de l'éducation, qui, dans la personne de ses rois, pouvaient se faire ressentir. Elle y a pourvu du moins à l'époque de sa réforme par tout ce qu'à ce sujet pouvait inventer la sagesse humaine. Les fils des rois furent reconnus pour *premiers enfans de la patrie* ; c'est à ce titre que la nation elle-même leur choisissait un instituteur ; c'est à ce titre, que seule elle prescrivait le plan de leurs études, basé sur l'amour de la vertu et de la patrie, et surtout sur le respect dû aux libertés et aux lois du pays ; enfin c'est à ce titre qu'à chaque diète l'instituteur national des enfans royaux devait lui rendre compte de leurs occupations et de leurs progrès.

Or, ce n'est que le patriotisme éclairé par l'expérience, qui porta la charte du 3 mai à repousser l'abus trop long-

temps pratiqué, de l'éligibilité du trône, abus qui n'a servi chez elle qu'à nourrir les plus mauvaises passions. « Les calamités, dit-elle dans le préambule du § VII, des « interrègnes, qui renversaient périodiquement le gouver-« nement, le devoir de rassurer le sort de tout habitant, « et de fermer à jamais l'accès à l'influence des puis-« sances étrangères; le souvenir de la splendeur et de la « prospérité de notre patrie au temps des familles ré-« gnantes sans interruption; le besoin d'écarter les étran-« gers de l'ambition au trône, et de faire revenir les « grands de la Pologne au culte unanime de la liberté « nationale, ont dicté à notre sagesse de déclarer le « trône de Pologne héréditaire. »

Les caractères de la royauté polonaise que nous avons examinés jusqu'ici, consacrés par le génie de la nation et par la charte du 3 mai, qui en est la véritable expression, n'ont rien encore qui puisse la distinguer de celle que, dans d'autres pays, on appelle communément *royauté constitutionnelle*. Le monarque polonais était héréditaire, il disposait seul du pouvoir exécutif; sa personne fut réputée sacrée et inviolable; des attributions secondaires lui conféraient en outre le droit de grâce, celui de commander l'armée et d'en nommer les officiers, enfin le libre choix de ses ministres. Toutes ces attributions furent et sont également le partage de Louis XVIII et de Louis-Philippe, des rois d'Angleterre et des petits princes constitutionnels d'Allemagne. Voyons maintenant ce qui constitue la distinction entre la royauté polonaise et celle de tous les autres pays constitutionnels ou absolus. Cette distinction, elle est insigne. C'est que la royauté, en Pologne, dépendait complétement de la souveraineté nationale.

La manière de régler les rapports entre la royauté et un être qui lui est supérieur, la nation, est précisément l'étude de l'époque actuelle dans tous les états; tout ce qu'on a vu, à ce sujet, se former jusqu'ici, n'est qu'un problème aussi difficile à résoudre qu'à être fixé; car fut-il jamais

quelque chose de plus difficile, que de savoir subordonner, sans se contredire, un pouvoir qui commande à celui qui doit lui obéir. Cependant la Pologne est presque la seule nation qui semble avoir compris le secret de ce problème. Ce n'est pas dans la splendeur du trône, dans l'irresponsabilité de son souverain, dans l'hérédité de son pouvoir, c'est dans la manière fausse ou insuffisante de faire agir le principe de la souveraineté nationale, qu'elle entrevoyait le véritable danger pour ses libertés publiques. La pompe, les honneurs, l'éclat du trône, n'étaient chez elle qu'une question d'argent, dont elle a fait volontiers le sacrifice aussitôt qu'elle y a entrevu son avantage réel, aussitôt qu'elle a cru que, sans une royauté, elle ne jouirait jamais ni de l'ordre dans l'intérieur, ni de sécurité à l'extérieur. Ce qu'elle voulait avant tout, c'était d'ôter tout espoir de succès aux tentatives qui auraient pu séduire ses rois, et en cela elle ne faisait que suivre les conseils de Rousseau : « Rendez « l'usurpation impossible à vos rois, disait ce philosophe, « et vous leur en ôterez la fantaisie; ils mettront à vous « bien gouverner et à vous défendre tous les efforts qu'ils « font maintenant pour vous asservir. » Or, pour arriver à cette fin, elle repoussa en premier lieu toute idée du *veto royal*. Après avoir posé en principe que tout pouvoir dans l'état émane de la volonté nationale, et reproduit ainsi l'article III de la déclaration des droits de l'homme de la révolution française, elle a conféré au roi le pouvoir *exécutif;* mais quant au pouvoir *législatif*, elle se le réserva exclusivement à elle-même, c'est-à-dire à sa représentation, composée de deux chambres, l'une temporaire et nommée par la nation, l'autre dont les membres étaient à vie, et nommés par le roi sur la présentation de la chambre élective. Le rejet de toute idée de partage du pouvoir législatif entre le roi et la nation, sera ainsi pour toujours le point culminant qui distinguera la Pologne de toutes les soi-disant monarchies constitutionnelles de l'Europe. Le roi n'avait d'autre participation à la confection des lois, que comme membre par-

ticulier, et comme chef de la chambre haute, dont il dirigeait ordinairement les délibérations. Chargé de la promulgation et de l'exécution des lois décrétées par la volonté nationale, impuissant à leur jamais refuser sa sanction, il fut ainsi le véritable mandataire de la nation, son premier magistrat, *primus inter pares*, et le principe de souveraineté nationale fut alors une vérité. Un des plus puissans argumens de la doctrine, qui regarde le *veto royal* comme indispensable à la royauté, est la nécessité de poser des bornes à la précipitation avec laquelle une majorité, entraînée par une passion du moment, pourrait recourir aux mesures les plus funestes à l'état. La Pologne n'a pas été indifférente à cette considération; aussi, au lieu d'investir le roi du veto, elle en a investi la chambre haute, le sénat, et encore, ce *veto* du sénat ne fut que *suspensif*, valable uniquement jusqu'à la prochaine assemblée.

C'est ici que pour mieux se pénétrer de l'esprit particulier qui caractérisait la législation polonaise, il ne serait peut-être pas sans intérêt de jeter un coup d'œil sur ce qui, presque dans le même temps, se passait chez une autre nation. C'est précisément la France qui marchait simultanément avec la Pologne vers la régénération de sa forme gouvernementale, et l'*assemblée constituante* française eut pour contemporaine la *grande diète* polonaise. Séparées par une distance immense, étrangères complétement l'une à l'autre sous le rapport des mœurs, de langage et des institutions, les deux nations furent cependant les seules, au milieu d'une foule de peuples insensibles à leurs intérêts ou travaillées d'un désir insensé de conquêtes, qui comprirent le véritable esprit de leur siècle, et firent le premier pas dans la carrière des améliorations de leur état politique. Néanmoins, malgré cette intéressante analogie de leur génie, bien des questions relatives à la constitution des pouvoirs de l'État trouvèrent dans chacune d'elles une solution tout-à-fait opposée. Prenons, entres autres, pour exemple la question du *veto*. Ce

fut là une question fondamentale qui amena, en France, la plus grande irritation dans les débats; c'est elle qui traça, d'une manière nette et définitive, cette ligne de séparation entre le *côté gauche* et le *côté droit*, qui, dès ce jour, ne cessa de scinder en deux parties les assemblées législatives de ce pays. Du maintien ou de la suppression du *veto royal*, les uns faisaient dépendre le salut de la monarchie, les autres le salut de la souveraineté nationale; et tandis que Camille Desmoulins s'écriait, non sans raison, sur la place publique : « Qu'avec un *veto* on n'empêche pas la prise de la Bastille. » Le grand Mirabeau disait au sein de l'assemblée : « Qu'il aimerait mieux vivre « à Constantinople qu'en France, si le roi n'avait pas de « *veto* ;..... qu'il ne connaîtrait rien de plus terrible que « l'aristocratie souveraine de six cents personnes, qui, de- « main, pourraient se rendre inamovibles, après demain « héréditaires, et finiraient, comme les aristocraties de « tous les pays du monde, par tout envahir. » Il est à considérer que la France n'avait alors qu'une seule chambre; l'avis de Mirabeau l'emporta, comme il l'emportait toujours, et l'Assemblée nationale, ayant à opter entre deux opinions extrêmes, celle du *veto* absolu et celle de son rejet entier, se décida à une imposante majorité, à adopter une opinion mixte, celle du *veto suspensif*. Or, ce que la Pologne confia à sa seconde chambre, à son sénat, la France trouva indispensable de le donner à son roi. Il en résulte que les deux pays adoptèrent deux systèmes tout-à-fait différens : la Pologne se décida pour le système de séparation complète entre le pouvoir législatif et exécutif; la France prit celui de leur réunion et de leur dépendance mutuelle. Quel est celui des deux systèmes qui affermit le plus l'autorité royale? Certes, ce n'est pas le système adopté par la France. L'expérience a démontré qu'une prérogative destinée à opposer à la nation la réflexion et la sagesse du roi, ne servit qu'à lui opposer ses faiblesses. Louis XVI se laissa dépouiller, avec résignation, de toutes

les attributions de son ancien pouvoir, mais il se montra le plus follement obstiné à ne pas sanctionner le décret qui ôtait les pensions aux prêtres récalcitrans ; il eut le courage de dire : « Qu'il serait prêt à se faire arracher plutôt la vie « que de commettre un pareil acte d'impiété. » Qu'en est-il advenu ? La nation comprit, dès ce jour, que les mesures les plus indispensables au salut de l'Etat peuvent rencontrer un obstacle insurmontable dans les faiblesses personnelles du prince ; qu'alors le principe de souveraineté nationale cesse d'être une vérité ; que, par conséquent, il peut arriver une foule de cas où le roi ne sera plus le mandataire de la nation, mais son maître. On réfléchit là-dessus, et quelques mois plus tard la tête de Louis XVI roula sur l'échafaud. Il eût peut-être vécu respecté et honoré ; il eût indubitablement tranquillisé sa conscience, s'il n'eût pas eu le pouvoir funeste de s'opposer à la volonté générale.

Qu'advint-il en Pologne? Précisément le contraire. Stanislas-Auguste, tout en réclamant de la nation l'hérédité de son trône, n'a pas même eu la pensée de demander quelque participation au pouvoir législatif; le projet de la charte émanait de lui, et il proposa lui-même d'écarter toute idée du *veto* royal en l'abandonnant au sénat, c'est-à-dire à la nation elle-même. L'autorité royale a-t-elle souffert par la consécration d'un pareil principe? Loin de là. Trois années plus tard, au moment de la crise de 1794, le même peuple, qui dépouilla Stanislas-Auguste de tous ses pouvoirs, pour agir plus librement contre la tyrannie moscovite, l'entoura de toute son affection, l'appuya de ses bras, lorsqu'il s'agissait de le défendre contre les tentatives de quelques têtes exaltées qui voulaient renouveler en Pologne les scènes sanglantes de la révolution française. C'est ainsi que la France perdit le pouvoir royal en voulant l'affermir, et qne la Pologne le conserva en le maintenant dans une salutaire impuissance. Mais n'est-il pas surprenant qu'un pays aussi avancé en civilisation que la France,

destiné pour ainsi dire à donner la leçon au monde, se trouve plus en arrière dans les idées de gouvernement basé sur la souveraineté nationale, que la pauvre Pologne, dont on affecte aujourd'hui de dédaigner la législation? Tout s'explique par le génie particulier qui caractérisait les réformes des deux pays. A l'époque où, chez toutes les nations de l'Europe, le despotisme royal s'assit sur les débris du régime féodal, la Pologne offrait seule le spectacle d'un ordre de choses tout-à-fait différent. Ce qui ailleurs tomba dans le domaine de la royauté, devint en Pologne l'apanage de la noblesse. « L'Etat, c'est moi! » disait Louis XIV en France. — « L'Etat, c'est moi! » pouvait dire la noblesse en Pologne. — C'est en 1614 que furent convoqués pour la dernière fois les états-généraux en France; c'est en 1666 que furent étouffées par la noblesse les dernières plaintes de la bourgeoisie polonaise. Or, dans la législation, le *veto* absolu, usurpé en France par la royauté, le fut en Pologne par la noblesse, et non seulement par la noblesse en corps, mais par chaque noble en particulier, ce qui constitua l'origine du monstrueux *liberum veto*. Misère du peuple, banqueroute de l'Etat en France; dissolution des forces du gouvernement, usurpation étrangère en Pologne: voilà deux funestes crises, qui, vers le déclin du dix-huitième siècle, presque à la même heure, ouvrirent les yeux aux deux nations. Mais la France se souleva contre le despotisme, la Pologne contre l'anarchie. La Pologne, plus novice dans les idées d'égalité que dans celles de souveraineté nationale, se montra plus jalouse de la liberté que de l'égalité. La France, au contraire, plus novice dans les idées de liberté que dans celles d'égalité, se montra jalouse d'une manière tout-à-fait contraire. L'une consolida la distinction des états, conserva les priviléges de la noblesse; mais elle assujétit ses princes de la manière la plus complète à son principe de souveraineté. L'autre supprima toute distinction entre les états, réduisit la représentation nationale à une seule chambre; mais elle

se montra bien plus indulgente envers ses rois : craignant de leur ôter toute autorité dans la sanction des lois, elle leur reconnut un pouvoir inné, presque égal au sien propre. L'expérience démontra qu'en faussant ainsi le principe pour lequel elle s'était réellement soulevée, elle ne fit qu'abattre ce qu'elle avait l'intention de relever, et son Assemblée Constituante, comme le lui reproche avec raison M. Thiers, a commis l'impardonnable erreur d'avoir cru « qu'un roi, avec le souvenir de ce qu'il avait été, pût se « résigner ; et qu'un peuple qui se réveillait à peine, et qui « venait de recouvrer une partie de la puissance publique, « ne voulût pas la conquérir tout entière. »

De tout ce que nous avons observé plus haut, il résulte que le principal caractère de la forme du gouvernement polonais fut une séparation complète entre le pouvoir exécutif, confié à la royauté, et le pouvoir législatif supérieur au premier, et exercé par la nation.

Le pouvoir exécutif étant par sa nature *permanent*, et le pouvoir législatif *temporaire*, vu que les hommes ne se réunissent pas en société pour gouverner, mais pour vivre heureux et vaquer à leurs affaires particulières ; tout l'art du législateur consiste à établir, d'une manière exacte et solide, les rapports de surveillance qui doivent nécessairement exister entre la nation et son gouvernement. En cette matière, il y a dans chaque pays deux écueils à éviter : premièrement, que la nation ne se mêle pas trop de gouvernement et ne descende pas trop bas du trône souverain qu'elle occupe ; secondement, que le pouvoir exécutif, ayant déjà, au moyen de sa permanence, un très grand avantage sur le pouvoir législatif, ne soit pas porté à abuser de son autorité et à désavouer son origine. Voyons maintenant comment les législateurs polonais se sont acquittés de cette combinaison difficile. Bon ou mauvais, nous allons démontrer que leur système ne manquait pas du moins de logique. Sur bien des points, aucune nation, en Europe, ne nous présente rien de semblable.

Le pouvoir exécutif, c'est-à-dire le roi, avait la faculté de convoquer les diètes; mais il n'avait pas celle de les *proroger* ni de les *dissoudre* : c'est à la nation seule qu'appartenait ce droit; différence importante entre la Pologne et les monarchies constitutionnelles d'aujourd'hui. Proposer à ces dernières que le roi n'ait plus la faculté de proroger ni celle de dissoudre les assemblées nationales, on vous dira que cela serait renverser la royauté, empiéter sur ses prérogatives *naturelles* : je ne veux pas examiner si, en répondant ainsi, on aurait raison ou non; mais ce que je sais, c'est qu'alors le principe de la souveraineté nationale ne serait qu'un vain mot, parce qu'il serait subordonné au pouvoir monarchique. Ce que je sais encore, c'est que, dans l'ancienne Pologne, dans la Pologne de la Charte du 3 mai, la royauté, bien que dépouillée des prérogatives prétendues naturelles et indispensables, existait intacte, et était même plus vénérée, plus respectée que bien des royautés constitutionnelles d'aujourd'hui, se disant fortes et puissantes.

La Pologne ne s'est pas contentée de fixer les époques périodiques de la convocation des diètes, de spécifier les cas dans lesquels le pouvoir exécutif était tenu de les convoquer extraordinairement; sa sollicitude alla plus loin. Elle ne se dissimulait pas la facilité avec laquelle la royauté, une fois maîtresse de la force armée, ou égarée par les flatteries de ses créatures, pouvait profiter de l'absence de la nation pour éluder les dispositions de la loi, usurper la souveraineté, et ne laisser aux libertés publiques d'autre voie de salut que dans l'insurrection. Toutes les monarchies constitutionnelles d'aujourd'hui sont plus ou moins astreintes, en vertu de leurs chartes, à convoquer régulièrement les chambres, à n'en dissoudre aucune sans la faire immédiatement remplacer par une autre, à observer en l'absence de la nation la marche régulière de la loi. Combien d'exemples, cependant, ont prouvé l'impuissance de pareilles garanties. En l'absence de la nation, Charles X et Louis-Philippe suspendent la constitution, le premier par

ses *ordonnances*, le second par son *état de siége*; en l'absence des Chambres, Charles X dissout celle des 221, et veut lui en substituer une autre de sa façon; en l'absence de la diète, les autocrates du Nord, en leur qualité de rois constitutionnels de Pologne, ajournent impunément la convocation des Chambres bien au delà du terme assigné par la Charte. Et néanmoins, malgré la facilité de pareils abus, combien de nations constitutionnelles, en Europe, ont-elles songé à leur opposer une barrière sans recourir à la permanence du Corps législatif, ou sans gêner inutilement la marche du gouvernement? Aucune, si ce n'est la Pologne; car ce qu'on voit se pratiquer en Suède, grâce à l'institution d'un magistrat surnommé *procureur des Etats*, chargé de poursuivre les ministres, même dans l'intervalle des sessions de la diète, n'apporte à ce pays qu'un bien mince avantage. La Pologne a mieux compris le mal, et le remède qu'elle a imaginé, à défaut d'une utilité consacrée par l'expérience, ne manque pas du moins d'originalité. Il consiste en ce qu'à côté du représentant du pouvoir exécutif permanent, du roi dans son conseil, elle éleva un magistrat tout nouveau, également permanent, un représentant du principe de la souveraineté nationale, c'est-à-dire le maréchal de la diète. Etranger à l'administration, ce personnage, imposant par sa gravité, respectable par la haute mission qu'il avait à remplir, fier de la puissance de ceux dont il était l'organe, éclipsait la royauté sans la dégrader, il la dominait sans la contraindre. Toujours présent aux délibérations des ministres présidés par le roi, il n'avait d'autre tâche que d'y être gardien fidèle de la loi, et de recourir de son chef à la convocation des Chambres, toutes les fois que le roi se refuserait à le faire dans les cas déterminés par la constitution.

Passons maintenant aux autres prérogatives royales, et voyons encore comment on a tâché d'obvier à leurs abus. Le roi avait la faculté d'entamer les négociations diplomatiques avec les puissances étrangères, de recourir aux me-

sures provisoires indispensables au salut de l'état ; mais le droit de prononcer *définitivement* sur la paix et la guerre n'appartenait qu'à la nation, combinaison raisonnable entre la nécessité de tenir secrètes les négociations diplomatiques, et le respect dû à la souveraineté nationale.

La personne du roi était respectée, sacrée et inviolable ; la responsabilité de ses actes ne retombait que sur ses ministres, mais il ne pouvait se prévaloir de son inviolabilité, ainsi que cela se pratique trop souvent ailleurs, jusqu'à s'obstiner à conserver ses agens en place contre les vœux de la nation, ou jusqu'à placer cette dernière dans la triste nécessité d'arrêter la marche du gouvernement par le refus du budget. Les fonctions des ministres ne pouvaient durer en principe que deux ans ; le roi avait, il est vrai, le droit de les confirmer pour plus long-temps, mais les Chambres avaient aussi celui d'interdire le maintien du ministre dont elles auraient désapprouvé la conduite, et cela au moyen d'un vote appuyé sur une majorité des deux tiers.

Le roi avait le droit de grâce, mais ce droit ne s'étendait pas aux crimes de *lèse-nation* (crimina statûs). Tout agent qui trahissait ses devoirs, pour plaire à l'autorité, ne pouvait ainsi compter sur la perspective de l'impunité.

Le roi avait enfin le droit de nommer les officiers de l'armée, ainsi que les fonctionnaires et magistrats qui n'étaient pas éligibles ; mais des lois particulières spécifiaient les cas où la nation, par l'organe de ses Chambres, pouvait avec franchise réclamer l'éloignement des uns et des autres.

Tels étaient les principaux caractères de la royauté polonaise et du gouvernement représentatif qu'elle présidait. Si l'on demande maintenant ce que fut la Pologne, je dirai : que la Pologne fut un état où le principe de la souveraineté nationale était exercé dans toute sa rigueur, dans toute sa pureté ; avantage d'autant plus précieux, qu'il avait déjà été sur le point d'être étendu à toutes les classes

de la nation. Si l'on me demande encore de qualifier cet état, dans un langage usité aujourd'hui en Europe, je dirai : que la Pologne ne fut pas une *république*, bien moins encore ce qu'on appelle *une monarchie constitutionnelle*, mais peut-être bien une monarchie entourée *d'institutions républicaines*, telle que l'ont certainement pressentie les meilleurs patriotes en France dans les journées de juillet, sans pouvoir cependant en formuler les véritables caractères. Douterait-on qu'une monarchie, entourée d'institutions républicaines à l'instar de la constitution du 3 mai, fût praticable? J'en appellerais à l'existence florissante de la Pologne aux XVe et XVIe siècles, sous des institutions essentiellement semblables ; j'en appellerais à l'effroi que la constitution du 3 mai causa à ses ennemis, qui redoutaient, non sans raison, sa force et sa *viabilité;* j'en appellerais enfin à la confusion qui règne dans les argumens de ses détracteurs, réduits, pour la combattre, à l'accuser à la fois de favoriser le jacobinisme et de servir le pouvoir monarchique absolu. La monarchie républicaine polonaise ne fut pas l'œuvre de la passion ou de la théorie, mais celle de la réflexion et de l'expérience. Je sais ce qu'il y aurait de présomption à la présenter aujourd'hui comme modèle à imiter. La Pologne est peut-être la seule nation que le temps eût façonnée à adopter le régime d'un autre pays; ce qui fut peut-être possible et facile il y a trois ans, l'est bien moins aujourd'hui. Trop de confiance d'un côté, trop de calculs de l'autre, ont établi une lutte, dont le résultat le plus funeste est de pousser les esprits, ou vers des utopies exagérées, ou vers un système rétrograde ; et l'issue de ce combat nous démontrera jusqu'à quel point la France est mûre pour être régie à l'instar de la Pologne, par le principe de souveraineté nationale, et si elle aura à se glorifier de sa sagesse, ou à rougir de son inertie.

Quelle que soit la part que peuvent avoir les traditions de la Pologne dans la future constitution politique des peuples, elles offrent déjà aujourd'hui une vérité bien frappante et

bien instructive. C'est que la division qui existe de nos jours, entre les hommes de bonne foi, dont les uns se rangent du côté du mouvement violent, les autres de celui qui se dit progressif, est plutôt dans les mots que dans les choses. Les hommes de la monarchie constitutionnelle n'attachent au mot de *république* que l'idée d'anarchie; ceux de la *république* n'attachent au mot de *royauté* que l'idée de despotisme. Personne ne s'explique clairement sur ce qu'il entend par le dogme dont il se proclame le champion : ce qu'on veut avant tout, c'est chasser la royauté ou assommer la république. Chaque parti s'efforce à croire que, dès qu'il aura atteint son but, toutes les difficultés seront aplanies et le peuple vivra heureux. Malgré le démenti de l'histoire, on semble avoir pris son parti sur l'impossibilité de combiner, d'une manière quelconque, le principe de royauté avec celui de souveraineté populaire; et on repousse des deux côtés la monarchie républicaine, par la seule raison qu'il s'y trouve deux mots prétendus incompatibles, monarchie et république. C'est ainsi que les esprits de bonne foi, voulant tous le triomphe de la liberté, et même le régime du principe de la souveraineté nationale, se font, sans raison, une guerre acharnée, s'intimident réciproquement, et courent, sans le savoir, les uns vers l'anarchie, les autres vers l'arbitraire. Quel serait donc le moyen de concilier les idées, de ramener le calme, si indispensable aux travaux, ayant pour objet une reconstruction sociale? La question est grave, je ne me charge pas de la décider; je hasarderai seulement un avis, c'est qu'il serait bon peut-être de commencer par rayer du langage ordinaire ces deux mots de monarchie et de république, et de leur en substituer de nouveaux qui caractériseraient mieux l'ordre de chose que réclament le vœu véritable des nations et les besoins réels du siècle.

PÉTERSBOURG ET CONSTANTINOPLE.

DEUXIÈME ARTICLE.

Pour se faire une juste idée de la manière dont les czars de Russie élèvent leurs capitales, il suffit d'examiner l'architecture de Pétersbourg. Il y a à peine cent ans que le terrain sur lequel est situé Pétersbourg n'était qu'un marais. Saint Pierre fonda sa capitale sur le roc; le pape moscovite a élevé la sienne dans la boue. Quelques huttes misérables devinrent, presque en un clin d'œil, une des villes les plus régulières et les plus magnifiques de l'univers, à laquelle des pays les plus éloignés les étrangers viennent tous les jours en foule apporter leur tribut d'étonnement et d'admiration. D'autres capitales de l'Europe se sont agrandies insensiblement par une extension lente et progressive de la fondation primitive; l'esprit et la physionomie des générations, le caractère des habitans, l'histoire du peuple, la nature des gouvernemens, les actions des rois, ont imprimé presque dans toutes les grandes villes de l'Europe un caractère différent à la construction des édifices, des rues, des églises; une grande ville d'un grand peuple, c'est une chronique architectonique de ses idées, de ses mœurs et de sa civilisation; c'est l'histoire écrite en lignes architecturales, en figures géométriques; une capitale vraiment nationale présente de tout point élevé de nombreuses marques de son origine et de ses agrandissemens successifs, harmonieusement unies entre elles, et formant un ensemble parfait, marques distinctes néanmoins et d'une individualité saillante. Dans chaque ville, ainsi faite, le passé se lie à l'avenir, et présente en quelque sorte les efforts constans et les travaux progressifs d'un peuple.

Pétersbourg n'est au contraire qu'une gigantesque improvisation d'un pouvoir absolu. Le czar a dit : « Je veux

qu'il y ait une ville », et il y eut une ville; et les eaux se séparèrent de la terre, et les marais furent desséchés. On combla les bas-fonds avec des pierres et du gravier. Un mur de granit commanda à la Neva de ne plus sortir de son lit, et depuis lors elle coule tranquille vers la baie de Finlande, emportant sur le miroir de ses ondes l'image de palais élégans, d'églises magnifiques, de somptueux édifices consacrés au commerce et à l'industrie. Seulement, de temps en temps, le fleuve fait des efforts pour secouer le joug qui lui fut imposé par la force. Alors il recule vers sa source, il se gonfle, il déborde ses digues de granit, inondant tout autour de lui; il effraie les czars qui regrettent de ne pouvoir infliger au fleuve désobéissant le Knout ou la Sibérie, comme jadis les Doges de Venise venaient en pompe, chaque année, charger de fers l'Adriatique. Cette ville de commerce produit une impression pénible. L'homme pensant ne s'étonne point de la magnificence qui y règne; il n'y voit que l'effet magique d'une volonté de fer et le travail des esclaves. Un ukase posa les fondemens de la capitale; un autre fit venir les boyars du fond du pays. Tout Moscovite un peu riche était *forcé*, dans le sens le plus strict du mot, de construire un palais au lieu indiqué dans le plan général; car le même architecte dirigeant la construction de toute la ville, l'idée et le goût de tous devaient nécessairement être subordonnés au goût et à l'idée d'un seul.

Mais d'où est venu le peuple? d'où sont venues les masses? C'est encore un ukase qui peupla cette *étonnante création*, en un clin d'œil, sous un tel degré de latitude! Quoi de plus simple et de plus commun en Russie que de voir des générations entières jetées d'un endroit à l'autre, du pays natal dans les contrées les plus éloignées? Un seul mot « *je veux* », décide, en Russie, du sort de millions d'hommes.

« Les hommes sont des chiffres », a dit le grand inquisiteur à Philippe II. Le démon du Nord conçut très bien la

doctrine recommandée au démon du Midi. Non seulement Pétersbourg, mais tout ce qui se fait en Russie depuis cent ans, tous les établissemens, toutes les acquisitions physiques et intellectuelles, toutes les incorporations, ne sont qu'improvisations d'un pouvoir absolu. Les czars ont improvisé et continuent d'improviser des pays, des villes, des colonies, des peuples. Une œuvre qui ailleurs exige plusieurs siècles pour se développer, se fait et se perfectionne ici dans une seule année. Le gouvernemeut russe ne connaît d'autre moyen que les coups d'état pour mettre en mouvement sa propre machine ; et son histoire n'est qu'une suite non interrompue d'actions violentes, dont l'art de gouverner ne se sert ailleurs que dans les situations les plus extraordinaires et les plus critiques, lorsqu'il s'agit du salut des empires.

L'origine, l'extension et la croissance rapide de l'empire moscovite, sont une simple et inévitable conséquence de la toute-puissance d'un seul homme, base fondamentale de ce gouvernement, qui, sans cette condition essentielle, sans ces gigantesques improvisations, sans ces violentes commotions que nous venons de signaler, croulerait aussitôt. Le tempérament du colosse, sujet aux convulsions, lui fait sans cesse redouter un coup d'apoplexie. De là les conquêtes perpétuelles des czars et le besoin excessif d'une excessive agitation extérieure.

Le fondateur de Pétersbourg après avoir dispersé la flotte suédoise près de l'île d'Aland, prononça ces paroles prophétiques : « La nature n'a créé qu'une Russie ; et cette puissance n'aura point de rivale dans sa carrière. »

Celui qui a pu bâtir une capitale sur le sol étranger, sous la mitraille suédoise, celui qui a pu en livrer une autre aux flammes, sous les yeux de Napoléon, pourra certes en avoir une troisième dans un lieu beaucoup plus beau et beaucoup plus commode.

L'occident de l'Europe fournit d'un autre côté à la Russie des motifs non moins puissans de poursuivre cette auda-

cieuse entreprise. Sans Constantinople, la Russie resterait toujours condamnée à jouer un rôle secondaire dans la Méditerranée, et cependant c'est uniquement par cette voie qu'elle serait en état de porter un secours efficace à la restauration, si dangereuse pour les états occidentaux. Il existe une sorte de sympathie entre les cours despotiques. Les relations entretenues par la Russie depuis le congrès de Vienne, avec tous les partis anti-nationaux en Espagne et en Portugal, prouvent clairement que l'absolutisme non moins que la révolution, pour assurer sa propre existence, a besoin d'une vaste propagande.

L'influence de la Russie dans ces deux pays, bien que moins grande peut-être qu'on ne l'a généralement cru, cesse pourtant de paraître indifférente quand on la rapproche de sa tendance visible et constante à conquérir la Turquie.

Il viendra un temps, et ce temps ne paraît pas même très éloigné, où l'on verra non sans effroi, et sans que les journaux de l'Europe occidentale poussent les hauts cris, la Russie faire après l'occupation de Constantinople des pas prudens et progressifs pour amener l'émancipation complète de sa flotte sur la mer Noire. L'Angleterre ne manquera pas alors de tourner toutes ses forces contre ce rival nouveau et sans expérience; mais à son tour menacée dans la possession des Indes orientales, elle ne pourra pas même détruire la flotte du czar, qui osera peut-être bombarder Malte. Les Moscovites se battront mieux sur mer que ne l'ont fait les Turcs à Navarin; nouveaux cris d'indignation dans les journaux de l'opposition anglaise et française. Mais les événemens marcheront plus vite à l'Orient que ne se rédigeront les articles et les protestations à l'Occident.

Après la prise de Malte, qui sera facile, car quel soldat plus que le soldat moscovite est impatient de monter à l'assaut, les îles Ioniennes fixeraient nécessairement l'attention de l'autocrate; il les prendrait sous sa très gracieuse pro-

tection. Ce sera le second acte du drame que la marine russe jouera sur le théâtre de la Méditerranée.

Toutes les productions du Midi et de l'Orient seront réunies et employées pour atteindre ce but ; et il faudra beaucoup de temps pour que l'Europe puisse se familiariser avec un phénomène si singulier, si grand et si extraordinaire. Alors ce sera la sagesse non plus du cabinet de Zarscoë Selo, mais de celui de Bizance, d'agir toujours mais lentement. Jamais la Russie ne découvre tous ses projets à la fois ; jamais elle ne fait deux pas, lorsqu'il n'y en a qu'un qui puisse être sûr. Jusqu'à ce jour elle a plus gagné avec ses lenteurs, que les autres puissances avec leurs précipitations.

En partant de Constantinople, comme point central de cette nouvelle combinaison, il ne lui serait plus difficile, après l'occupation de Malte et des îles Ioniennes, d'entreprendre le siége de Gibraltar, avec l'assistance des jésuites de l'Escurial et de don Miguel, ce dernier boulevard de l'absolutisme à l'Occident, ou de son successeur (1). Les Moscovites en Espagne, les Moscovites en Portugal seraient vraiment une curiosité plus piquante que jadis les Espagnols au Pérou ; mais ce serait en même temps un excellent moyen de faire goûter aux perturbateurs de la Péninsule, la police secrète, l'inquisition, la censure et les emprunts forcés. La brave et fidèle armée de Votre Majesté a vaincu les rebelles sur le Tage ou sur l'Èbre ; Dieu a béni les armes de Votre Majesté, écrira un jour dans le bulletin adressé à Constantinople un mouschkine, un pouschkine, ou un soukine.

Ceci est bien éloigné sans doute; mais on ne peut disconvenir que ce ne soit là précisément la pensée secrète du cabinet russe, qui, dans le dernier siècle, a fait des choses beaucoup plus étonnantes. Il faut bien se pénétrer de cette vérité, que celui qui peut gouverner arbitrairement la Pologne, peut aussi garder Constantinople : sous ce rapport,

(1) Ceci était écrit et imprimé en 1832.

toute la tendance de la Russie, tous ses projets, toutes les affaires récentes du Midi et de l'Orient sont intimement liés avec la conquête de la Pologne, et avec les efforts moscovites pour la dénationaliser.

La Pologne telle que la dernière révolution s'efforça de la rétablir, touche à la mer Noire. A l'endroit où se trouve aujourd'hui la ville de Nikolajewsk, était jadis la ville Orbia, bâtie par les Milésiens, célèbre dépôt du commerce oriental; comme plus tard Mohilew en Podolie devint le dépôt du commerce avec la Moldavie et la Valachie.

Par là passaient ordinairement les marchandises de ces pays pour arriver au Dnieper. Le froment de Pologne était transporté par la mer Noire dans l'île de Chipre. Sous le règne de Sigismond I, les Vénitiens envoyèrent une ambassade pour demander au roi de Pologne le rétablissement des ports de la mer Noire, tels qu'ils avaient existé du temps de Casimir Jagellon, afin que l'île de Chipre pût comme par le passé, tirer ses approvisionnemens de blés de l'Ukraine et de la Podolie. La république de Pologne touchait par ses provinces de l'Ukraine, au sud à la Petite Tartarie jusqu'à la mer Noire; plus loin à la mer Noire jusqu'à l'embouchure du Dniester près d'Akerman; à l'occident elle touchait par le fleuve du Dniester, à la Moldavie jusqu'à l'embouchure de la rivière Morachiva. Les Tartares payaient un tribut à nos rois pour le pâturage des vastes champs qui s'étendent depuis la mer Noire jusqu'à Oczakow, et le sultan Soliman II avait signé avec le roi Sigismond I une convention à cet égard. C'est de cette Pologne, que les Cosaques, dans leurs fréquentes expéditions, débouchaient par le Dnieper dans la mer Noire, et ravageaient les villes de l'Asie mineure; quelquefois même entraînés par le succès, et se hasardant jusqu'à Constantinople, ils portaient l'effroi dans le sérail. Ces mêmes Cosaques, auxquels Sigismond I accorda des possessions dans le pays situé au-dessus des cataractes du Dnieper, et que, plus tard, Etienne Batory transforma en une

milice régulière, étaient une garde vaillante et fidèle de la république contre les Turcs, les Tartares et les Moscovites.

Voilà ce qui nous a fait dire que la Russie par la Pologne pèse sur la Turquie ; que par la Pologne elle règne dans la Valachie et la Moldavie; que la conquête consommée de la Pologne peut seule favoriser le développement de sa puissance, dans la direction que nous venons d'indiquer.

Ainsi la révolution du 29 novembre 1830, ayant pour but le rétablissement de l'ancienne Pologne, depuis la mer Baltique jusqu'à la mer Noire, s'attaquait aux intérêts les plus chers de l'empire des czars, et menaçait de rendre chimériques les projets les plus développés de la politique du cabinet de Saint-Pétersbourg à l'égard de l'Orient.

VARIÉTÉS.

NOTICE HISTORIQUE
SUR
QUELQUES GRAVEURS TANT ANCIENS QUE MODERNES
NÉS OU ÉTABLIS EN POLOGNE (1).

Agrano (*J.*). Fuessli, dans son *Dictionnaire universel des Artistes*, publié à Zurich en 1779, affirme qu'il était né à Léopold, en Pologne. Agrano appartient à la classe des meilleurs graveurs du commencement du dix-septième siècle, témoin sa planche représentant Louis XIII à cheval, entouré de personnages allégoriques et d'emblèmes des trente-neuf villes par lui conquises dans l'espace de temps entre les années 1620 et 1623.

(1) Nous avons puisé une grande partie du présent article dans un travail estimable de M. Gualbert Pawlikowski, publié en polonais dans les années 1829 et 1830.

Bonkowski (le comte *Jean-Vincent*), né en 1760, mort en 1826, en Gallicie ou Pologne autrichienne. — Cet amateur éclairé en fait de beaux-arts, lié d'une amitié intime avec le savant comte Ofsolinski, Directeur des riches collections de la bibliothèque impériale de Vienne, cultivant avec succès les différentes études ayant pour but les souvenirs de la nationalité polonaise, s'appliqua, comme graveur, à reproduire différens portraits d'illustres polonais, comme, par exemple, du grand-trésorier J.-J. Morsztyn, d'après Edelynck, et du palatin Gérard Denhoff. Il dessina et grava aussi beaucoup de médailles et anciennes monnaies polonaises.

Bereszniewicz (*Nicolas*) vivait au dix-septième siècle, à Cracovie. On connaît de lui de bonnes gravures sur bois, employées à orner le poème de Jean Gawinski, intitulé *la Fortune*. La date de ces gravures est de l'année 1689.

Chodowiecki (*Daniel-Nicolas*), célèbre graveur du dix-huitième siècle, mort directeur de l'Académie des Beaux-Arts de Berlin. Il était né à Dantzick, et s'honorait assez de sa patrie polonaise pour réclamer contre des opinions contraires, et pour faire même adopter à sa fille, artiste comme lui, la signature de J. Chodowiecka, d'après la terminaison féminine en polonais. Chodowiecki passa néanmoins sa vie en Allemagne, d'abord adonné au commerce, et ensuite à la peinture, il s'établit plus tard comme graveur, d'après les conseils du marchand d'Estampes Hayd, à Augsbourg. Il adopta une tendance pour ainsi dire morale, dans l'emploi de son art, en le faisant servir surtout à la représentation du coté aimable de la vertu et de la face repoussante du vice. Moins créateur, mais toujours plus intelligible et souvent plus adroit que Hogarth, Chodowiecki orna de ses gravures une foule d'ouvrages destinés à favoriser la culture morale de l'Allemagne : le célèbre pédagogue Basedow l'employa le premier dans cette direction; plus tard, Lavater, quoique lui-même artiste, eut recours au burin de Chodowiecki. Une étude profonde et philoso-

phique de chaque sujet, un grand talent de saisir la ressemblance, une finesse d'expression produite souvent par quelques traits, et sur des estampes de très petites dimensions, caractérisent notre artiste. Si, en général, on reconnaît plus d'originalité, et par conséquent plus de mérite, aux peintres qui composent, qu'aux graveurs qui copient le plus souvent les tableaux, il doit y avoir une exception honorable pour Chodowiecki, dont les ouvrages sont presque toujours créés et exécutés par lui seul.— Pour de plus amples détails sur Chodowiecki et son œuvre, se montant à plus de mille gravures, nous renvoyons nos lecteurs à la Notice sur ses travaux, publiée par Jacoby, de Berlin, en 1814, et aux chapitres qui le concernent dans les *Mélanges artistiques* de Meuzel, le *Dictionnaire des Artistes* de Heinecke, et celui de Fuessli. Il y a aussi en français un Catalogue assez complet des gravures de Chodowiecki, sous la date de 1796.

Derpowicz (*Albert*), graveur de talent au commencement du dix-huitième siècle. On peut en juger d'après le portrait de Pierre Tarfo et l'estampe placée en tête de l'ouvrage : *Les Lois du royaume de Pologne*, publiée par Nicolas Zaluski, à Posen, en 1700.

Dürer (*Jean*), propre frère du célèbre Albert Dürer, gravait en Pologne au seizième siècle.

Falck (*Jérémie*), célèbre graveur, né à Dantzick en 1629. Ses premiers travaux parurent en France : il y fit les portraits de Louis XIII et d'Anne d'Autriche. Depuis, il passa en Hollande, et y rendit mémorable son séjour par un grand nombre d'ouvrages achevés. Dans la riche collection appelée *Cabinet de Reinst*, à Amsterdam, les estampes de Falck occupent le premier rang. De retour en Pologne, sous le règne de Ladislas IV, il grava le portrait de ce roi, ainsi que celui des principaux seigneurs polonais. Comme graveur de portraits, ses travaux peuvent être mis non seulement à côté des productions les plus achevées des Edelinck et des Nanteuil, mais souvent au-dessus par leur

manière large et hardie. Un mérite particulier de Falck, dans les gravures copiées sur des originaux de grands peintres, c'est d'avoir tellement plié son burin à la manière du maître qu'il copie, que très souvent on hésite à reconnaître le même graveur dans ses productions destinées à représenter le faire des différens peintres. C'est ainsi que deux planches représentant saint Pierre, d'après Van Lis, une sainte famille d'après Palma, et le portrait d'une vieille courtisane d'après un maître inconnu, paraissent ne pouvoir être sortis d'une même main : les connaisseurs la distinguent cependant à certains plis dans les draperies. On admire aussi dans Falck le plan et le saillant des formes produit par le trait ferme et pur qui caractérise un grand artiste. Les gravures de Falck se montent à environ cent. Parmi les pièces historiques, on estime particulièrement saint Jean prêchant dans le désert, d'après Blomaert ; le couronnement d'épines et Jésus sur la croix, d'après Van-Dyck ; Esaü vendant son droit d'aînesse, d'après Tintoretto, et les Cyclopes, d'après Guerchin. Les Polonais les plus célèbres dont Falck nous a conservé les traits, sont : le roi Ladislas IV, l'évêque Gembicki, l'astronome Hevelius, Adam Kazanowski, l'évêque et le chancelier Leszczynski, le grand-général Georges Lubomirski, le chancelier Georges Ossolinski, Jérôme Radzieiowski, Boguslas Radziwill, et le grand-maréchal Lucas Opalinski. — Falck est mort dans un âge avancé, à Dantzick, sa ville natale.

Filipovicaz (*Jean*) travaillait comme graveur à Léopold, vers le milieu du dix-huitième siècle. Ses travaux, quoique d'un mérite fort inégal, sont parfois remarquables, témoin une petite estampe représentant la Passion, qu'on peut ranger hardiment parmi ce qu'on est convenu d'appeler, en langage d'artiste, *ouvrages des petits maîtres*.

Hond ou *Hondius* (*Guillaume*), né en 1600, à La Haye, lié d'amitié avec Falck, s'est établi et a long-temps travaillé comme graveur à Dantzick. Nous avons de lui beaucoup de portraits de personnages historiques, en Pologne,

sous les règnes de Ladislas IV et de Jean Casimir. Il a publié aussi quatre vues des célèbres salines de Vieliczka, près de Cracovie.

John (*Frédéric*), né en 1769, à Marienbourg, dans la Prusse dite Royale ou Polonaise. D'abord commis-marchand, il se livra depuis, à Londres, à l'étude du dessin et de la gravure. Imitant la manière du pointillé de Bartolozzi, il avait déjà acquis quelque habileté à manier le burin, lorsqu'un heureux hasard l'ayant ramené en Pologne, il y trouva un Mécène dans le roi Stanislas-Auguste, amateur passionné de tous les beaux-arts. Le protecteur royal de John l'envoya à Vienne, à l'école de Füger, où, après les désastres de la Pologne, il finit par s'établir, et se rendit célèbre. — John introduisit une modification dans la science du pointillé, en se servant d'un burin semi-circulaire, au lieu d'un burin triangulaire employé jusqu'à lui. La célébrité de John commença surtout par les vingt planches exécutées par lui sur les dessins de Füger, pour la *Messiade* de Klopstock, traduite et publiée avec luxe par le comte hollandais Meerman Van Daulem. — Depuis 1794 jusqu'à nos jours, John acheva de nombreuses gravures, généralement estimées ; presque toutes les illustrations polonaises contemporaines ont aussi exercé son burin : dernièrement, il ne travaillait plus que pour l'Almanach des modes de Vienne, intitulé : *Aglaïa*.

Loggan (*David*), habile graveur, né en 1630, à Dantzick, mort en 1693, à Londres. Il signait toujours Loggan de Dantzick, malgré son long séjour en Hollande et en Angleterre. On compte, parmi ses travaux les plus estimés, le portrait de Cromwell, et les estampes qui ornent les deux ouvrages de luxe : *Oxonia illustrata* et *Cambridgia illustrata*.

Lubieniecki (*Bogdan* ou *Dieu-donné*), né à Cracovie, en 1653, est également connu comme peintre et comme graveur. Il étudia sous Jurian Stur et sous Gérard Lairesse. Il habita long-temps la Toscane, et fut plus tard directeur

de l'Académie des Beaux-Arts, à Berlin. Ses gravures les plus remarquables représentent des paysages. — La famille noble des Lubieniecki, en Pologne, connue par son attachement au socinianisme, a produit encore un habile artiste dans la personne de Christophe Lubieniecki, peintre d'histoire, élève d'Adrien Baekker.

Mylius (*J.-F.*), graveur, établi d'abord à Dantzick, puis à Varsovie, dans la première moitié du dix-huitième siècle. On a de lui beaucoup de bons portraits des notabilités polonaises de l'époque, souvent d'après le dessin de l'habile peintre polonais Czechowicz.

Oleszczynski (*Antoine*), né en 1796, dans le palatinat de Lublin, royaume de Pologne, s'appliqua au dessin et à la gravure à l'Académie de Saint-Pétersbourg. Aujourd'hui, il est fixé, depuis plusieurs années, à Paris. — Ardent patriote polonais, il a non seulement abandonné les plus brillantes offres de fortune en Russie, mais il a encore voué presque exclusivement son burin à des sujets liés à l'histoire et à la nationalité de son pays. Il reconnaît devoir à la lecture des chants historiques du célèbre Niemcewicz son enthousiasme pour les arts, aussi bien que son entraînement vers l'étude profonde de l'histoire et des antiquités polonaises Sous le titre général de *Variétés polonaises*, Oleszczynski a déjà gravé environ quatre-vingt-dix planches représentant des scènes historiques, des portraits, des monumens, qui sont en quelque sorte des tableaux explicatifs des *Annales de la Pologne*, chantés par Niemcewicz. — La poésie, l'expression des physionomies dans plusieurs de ces ouvrages, la stricte observation de la vérité historique, la pureté et la finesse de l'exécution particulières à tous, assurent aux travaux d'Oleszczynski un succès européen, et sont, aux yeux de ses compatriotes, d'un prix inestimable. — Nous nous bornons à ce peu de mots sur un artiste dont les productions peuvent être facilement connues de nos lecteurs, et expliqueront le mieux nos éloges. — Deux des frères d'Antoine Oleszczynski se distinguent aussi par leur talent

d'artistes : l'un, Ladislas, né en 1804, habile graveur sur métaux, est connu par les belles médailles consacrées à Copernic et récemment au défenseur de la Pologne Cutlar Fergusson ; l'autre, Séverin, né en 1800, a publié d'excellentes cartes géographiques, et s'occupe avec succès de dessins et de lithographies.

Orlowski (*Alexandre*), mort récemment à Pétersbourg, est fort connu par ses dessins et lithographies de chevaux et de scènes militaires et équestres à la manière de Carle et d'Horace Vernet. — Il grava les monnaies polonaises pour l'ouvrage du savant Czacki, et plusieurs études d'animaux d'après Berghem.

Piwarski (*J.*), conservateur du cabinet d'estampes de l'Université de Varsovie, aujourd'hui enlevé à la Pologne, a publié quelques bonnes gravures d'après Schwidt, et dans le genre de Rembrandt.

Plonski (*M.*), graveur de notre époque, mort jeune encore à Varsovie, travaillait à Paris et à Amsterdam. Il était parvenu à acquérir beaucoup d'habileté dans le dessin et de vérité dans l'expression. Plusieurs de ses ouvrages sont très bien imités de Rembrandt ; malheureusement on n'a guère de lui que des croquis et des esquisses.

Praët (*Simon*), né à Dantzick, fut élève de Hondius, et devint habile graveur vers le milieu du dix-septième siècle.

Prixner était graveur à Varsovie et à Léopold, vers la fin du dix-huitième siècle. Cet artiste exécuta plusieurs bons portraits de Polonais marquans de l'époque dans laquelle il travaillait.

Radwanski (*Félix*), de Cracovie. On connaît de lui plusieurs bonnes gravures publiées vers 1818.

Ranisch (*Bartholomé*), né à Dantzick, publia, en 1690, quarante et une Vues de cette ville. Un peintre du même nom, mort en 1670, a laissé, dans l'église des Dominicains de Dantzick, un tableau du baptême de Jésus-Christ d'une

si remarquable beauté, qu'on le prend souvent pour un ouvrage de Van-Dyck.

Sabatowicz (*Jean*), graveur polonais, vécut dans la première moitié du dix-septième siècle. Il mania habilement le burin, et le consacra à reproduire les traits de personnages contemporains.

Stachowicz (*Michel*), artiste mort en 1825, à Cracovie, s'est essayé avec quelque succès dans la gravure. Comme peintre, il est surtout connu par les fresques dont il a orné le palais des Évêques de sa ville natale.

Stos (*Wit*), né à Cracovie, en 1447, s'est établi à Nuremberg, où il est mort nonagénaire, en 1542. Il était sculpteur, peintre et graveur à la fois : ses ouvrages sculptés ont le plus de mérite.

Tscherning (*David*) habitait Cracovie au dix-septième siècle, et y publia différentes gravures estimables. Son fils Jean, né à Cracovie, était graveur, comme son père : une image de saint Jean de Kenty, d'après le dessin de Rossi, fait foi de son talent.

Urmowski (*Léon*), officier d'artillerie polonaise, mort jeune, du temps du duché de Varsovie. On ne connaît de lui que deux Vues, gravées avec talent, et qui ont été publiées en 1815 dans l'Almanach de Lublin.

Ziarko (*Jean*) vivait dans la première partie du dix-septième siècle, et habitait la France, principalement Paris et Rouen. Il signait ses travaux : *Ziarko, Polonais*. On connaît de lui de bonnes estampes représentant un Concile provincial en 1617, le Couronnement de Henri IV, Marie de Médicis sur le lit de parade à Saint-Germain, et beaucoup d'autres scènes historiques.

NOTICE
SUR LE GÉNÉRAL KOSCIUSZKO.

La vraie gloire n'appartient pas aux conquérans; Alexandre, César, Gengiskan, Tamerlan, n'ont droit qu'à une horrible célébrité. La vraie gloire n'est due qu'à ceux qui contribuèrent au bonheur des hommes; qui consacrèrent leur vie à conquérir ou consolider la liberté et l'indépendance de leur patrie, ou qui, du moins, travaillèrent constamment à l'affranchir du joug de l'esclavage. Tels furent Timoléon, Wallace, Washington; tel fut Kosciuszko. Ses actions, son dévouement, ses souffrances sont encore vivans dans la mémoire des contemporains. Nous n'en donnerons qu'un court et simple aperçu.

Thadée Kosciuszko, issu d'une famille ancienne, mais peu fortunée, de la Lithuanie, naquit dans le palatinat de Brześć, le 16 février 1745. Il fit ses premières études dans l'école de sa province; il fut ensuite envoyé dans le corps noble des cadets à Varsovie. Le prince Adam Czartoryski, gouverneur de Podolie, et commandant de ce corps, voyant dans ce jeune homme des dispositions heureuses, l'envoya, à ses frais, à Paris, où il se perfectionna dans les mathématiques, le dessin et le génie. De retour dans sa patrie, il fit la connaissance de Mlle Sosnowska, fille d'un grand dignitaire du royaume. Ils s'inspirèrent mutuellement une affection vive et sérieuse; mais quoique la naissance de Kosciuszko fut au moins égale à celle du père de la demoiselle, le grand dignitaire fut tellement offensé de ses prétentions, qu'il jura de le perdre. Kosciuszko n'eut que le temps de fuir : il passa en France.

Ce fut justement dans le temps où éclata la guerre pour l'indépendance de l'Amérique. Kosciuszko, ami zélé de la liberté, s'embarqua aussitôt pour la Martinique, et de là

pour Philadelphie. Le général Washington le reçut à bras ouverts, et le plaça dans l'armée comme major, sous les ordres du général *Gates*. Il se trouva à la bataille de Saratoga, où le général anglais *Bourgoing* et toute son armée furent faits prisonniers. Il s'y distingua d'une manière éclatante. Il passa ensuite dans l'armée du général *Green*, prit une part active à la bataille de *Yellowsprings*. Il fut promu au grade de brigadier, et le général Washington, en récompense de sa bravoure et de ses talens militaires, le nomma gouverneur de la forteresse de *Westpoint*, sur la rivière *Hudson*. Le général Kosciuszko y déploya la plus grande vigilance. Les Anglais abandonnèrent le fort, et passèrent dans les provinces du Sud.

Comme les héros de l'antiquité, Kosciuszko aimait les travaux champêtres. Il profita de ses momens de loisir; il creusa, dans les rochers de Westpoint, un jardin, le bêcha, l'ensemença lui-même. Vingt ans après, celui qui trace ces lignes, et qui partagea long-temps la destinée du héros polonais, alla visiter ce petit jardin, et y trouva encore des vestiges des plantations de Kosciuszko, et deux petits bancs de gazon. Exilé lui-même, ce n'est que par les larmes d'un tendre regret qu'il paya son tribut au souvenir de son compatriote, de son parent, de son ami. Plus tard, la jeunesse de l'école militaire de Westpoint éleva dans ce jardin, à sa mémoire, une colonne de marbre blanc.

Ce fut à Westpoint que le général Kosciuszko reçut la nouvelle de la paix conclue entre les Etats-Unis et la Grande-Bretagne. Heureux d'avoir contribué à conquérir l'indépendance d'un peuple mûr pour la liberté, il retourna en Pologne, où ses yeux et ses vœux les plus ardens ont toujours été tournés. Il fut reçu, par le roi et la nation, avec les témoignages les plus marqués d'affection et de haute estime.

Il se retira sur sa terre, et ne s'occupa que du sort de ses paysans et d'agriculture. Il avait fait une grande provision de grains des meilleurs légumes; il se plaisait à les

distribuer à ses voisins, et cultivait lui-même ses plants. Il passa cinq ans dans sa retraite.

En 1787 la diète fut convoquée. La Russie était alors engagée dans une double guerre, contre les Turcs et les Suédois. Le moment parut favorable aux Polonais pour secouer le joug odieux des Moscovites. Le roi de Prusse fut le premier à les y exciter ; son ambassadeur, le marquis de Luchesini, présenta une note à la diète, lui proposant une alliance défensive et offensive, à laquelle l'Angleterre devait accéder. Il suffit d'un espoir quelconque aux Polonais pour enflammer leur amour pour l'indépendance. Dans peu de jours une armée de cent mille hommes, et les subsides nécessaires à son entretien furent votés, et une alliance avec le roi de Prusse fut conclue. C'est alors que Kosciuszko fut nommé général de brigade. Il quitta sa terre et vint à Varsovie ; c'est également à cette époque qu'il revit ses premières amours, mademoiselle Sosnowska mariée au prince Joseph Luboninski : la rencontre fut touchante ; tous deux furent tellement saisis, qu'ils ne purent se parler ; l'un et l'autre se retirèrent dans un coin de l'appartement, et pleurèrent. Ils se quittèrent pour ne se revoir jamais. Cependant la diète, libre et indépendante pour la première fois, fit tout ce qu'il fallait pour consolider à jamais la liberté, la puissance du peuple polonais, et lui rendre le rang qu'il occupait autrefois parmi les nations de l'Europe. Elle abolit tous les anciens abus, constitua la Pologne en monarchie représentative, assura l'hérédité du trône dans la famille des princes de Saxe.—La Russie frémit; elle vit que la Pologne allait lui échapper, elle se hâta de faire la paix avec la Turquie et la Suède. Elle publia une déclaration de guerre, contre la Pologne, dont le sens était, que la Russie garante du *Liberum veto*, des élections des rois d'un gouvernement républicain, de la liberté exclusive des nobles, ne pouvait permettre que les Polonais se donnassent un gouvernement monarchique ; que, jalouse de leurs propres in-

térêts, et prenant Dieu à témoin de la droiture de ses prétentions, elle faisait marcher son armée en Pologne pour y établir l'ancien ordre de choses. Cette déclaration fut portée à la diète, et il est facile de se figurer l'étonnement et l'horreur qu'elle inspira. On ordonna tous les préparatifs de la guerre. Le maréchal Ignace Potocki fut envoyé à Berlin, pour réclamer du roi de Prusse l'exécution du *casus fœderis*, et l'envoi des troupes promises par le traité. Le trouble et l'embarras du gros Guillaume furent extrêmes. Il rougit, il pâlit, balbutia quelques mots inintelligibles, jusqu'à ce que son ministre Shulemberg dît au comte Potocki : « Sa majesté a pris d'autres engagemens vis-à-vis l'impératrice de Russie, *posteriora ligant.* » L'ambassadeur polonais eut beau représenter que rien au monde ne pouvait dispenser le roi de Prusse d'être fidèle à un traité, auquel lui-même avait invité les Polonais. Shulemberg répétait toujours sa phrase latine, *posteriora ligant.* Le prince Czartoryski envoyé à Vienne, y fut reçu de la manière la plus favorable; mais le jeune empereur, tout en plaignant les Polonais, dit, qu'engagé dans la guerre contre la France, contraint de s'opposer aux principes subversifs dont ses états et l'Europe étaient menacés, il ne pouvait, à son grand regret, aller au secours de la Pologne.

Abandonnés à eux-mêmes, les Polonais ne perdirent pas courage. La diète s'ajourna, car le vieux Stanislas Auguste promit de se mettre à la tête de l'armée. On fit une grande faute, en laissant l'ambassadeur de Russie résider à Varsovie; il employa tous les moyens possibles pour intimider le vieux roi, et lui persuader que, s'il cédait aux désirs de l'impératrice, lui et son royaume ne pourraient qu'y gagner. Cependant deux grandes batailles furent livrées aux Moscovites, l'une à *Zielince* sous les ordres du prince Joseph Poniatowski, et l'autre à *Dubienka* sous ceux du général Kosciuszko. Dans ces deux batailles, les Russes souffrirent beaucoup; dans celle de Dubienka où le

général Kosciuszko commandait, ils ne durent leur salut qu'à la violation des frontières autrichiennes contre lesquelles les Polonais étaient appuyés, et que les Russes franchirent pour prendre leurs ennemis en flanc.

La guerre menaçait d'être longue, et, plus elle devenait opiniâtre, plus l'ambassadeur de Russie à Varsovie employait l'effet des menaces et des promesses, tant sur l'esprit du vieux roi, que sur celui de ses maîtresses, pour le porter à accepter une suspension d'armes et à entrer en négociation. Le faible Auguste Stanislas eut le malheur de céder; il envoya à son neveu, le commandant en chef, l'ordre de cesser les hostilités, et de se replier sur Varsovie. Il est difficile de se figurer la douleur et le dépit du vaillant prince Joseph Poniatowski et de toute son armée à la réception de cet ordre. Nos plus belles espérances furent anéanties. Les chefs de l'armée, les ministres, les membres les plus distingués de la diète, se rendirent à l'étranger; l'armée fut disséminée : la Russie devint de nouveau maîtresse de la Pologne.

Cette campagne augmenta la réputation du général Kosciuszko; il fut aimé dans l'armée et considéré dans le pays. Il réunissait tous les avantages qui rendent populaire. La médiocrité de sa fortune, son esprit plus profond que brillant, sa modestie, en lui tout conspirait à faire taire la plus funeste des passions, l'envie, et à fixer les suffrages universels. Il se rendit en Italie.

Cependant le plan ourdi entre la czarine et le roi de Prusse ne tarda pas à se dévoiler. Le roi fut forcé de convoquer une diète à Grodno. Les ministres de Russie et de Prusse présentèrent des notes, annonçant que la première de ces puissances occuperait, comme lui appartenant, toutes les provinces méridionales de la Pologne, et que la Prusse occuperait la Grande-Pologne et les villes de Dantzick et de Thorn. Tant d'impudeur et d'outrages enflammèrent les membres de la diète de la plus violente indignation. Des protestations, des imprécations se firent entendre de

tous côtés. Les Russes entourèrent la salle de la diète ; les canons furent braqués. Le sénat et la chambre des députés restèrent dans un silence imperturbable. Trois fois le président, après la lecture du projet du nouveau démembrement, demanda si la diète y donnait son consentement. Plusieurs membres se levèrent protestant contre la loi ; ils furent aussitôt enlevés de la salle et envoyés en Sibérie. Deux jours se passèrent ainsi. Les Russes voulurent forcer le roi et la diète par la famine. On défendit à tout membre de sortir ; on ne laissa passer aucune nourriture. Le troisième jour, le roi et plusieurs sénateurs et députés tombèrent en défaillance. Alors un général russe, assis à côté du trône, prit la main du vieux roi, y mit un crayon, et signa l'acte de partage. On ouvrit les portes de la salle, et l'on en fit sortir tous les membres de la diète.

Une violation aussi barbare de tous les droits, de toutes les convenances, enflamma le cœur des Polonais du désir d'une vengeance éclatante. Le projet d'un soulèvement général fut aussitôt conçu, tant dans l'armée que parmi les habitans. Les Polonais qui s'étaient retirés dans les pays étrangers, Kosciuszko, Potocki, Kołontay, Weyssenhoff, Niemcewicz, Zaiączek, en furent instruits. Au mois de mars 1794, en les invitant à se rendre en Pologne, on leur fit savoir que l'insurrection allait éclater. En effet, au mois d'avril, elle éclata à Cracovie. Le général Kosciuszko y apparut homme de la nation ; il y fut proclamé chef de l'insurrection, et revêtu du pouvoir suprême civil et militaire. Avec quelques troupes qui se trouvaient sous sa main, il marcha contre l'armée russe, commandée par le général Tarmantzow, la défit complétement, et lui prit tous ses canons. Un succès aussi éclatant enflamma tous les habitans d'une nouvelle ardeur. Les troupes et les habitans de Varsovie prirent les armes, chassèrent les Russes. Wilna, capitale de la Lithuanie, suivit cet exemple. Les Russes, pourchassés partout, se réunirent aux Prussiens ; bientôt le roi de Prusse arriva lui-même. Malgré ces forces réu-

nies, le général Kosciuszko, n'ayant qu'une armée bien inférieure, composée en grande partie de paysans armés de faux, ne balança pas à attaquer les armées combinées à *Szczekociny*. La bataille fut longue et sanglante; la nuit sépara les combattans.

Bientôt d'autres corps russes et prussiens, envoyés de l'intérieur, menacèrent Varsovie; le général Kosciuszko fut obligé de se replier sur cette capitale, où nous avions tous nos magasins. Les armées combinées des Russes et des Prussiens investirent Varsovie, formant un demi-cercle d'un bord de la Vistule à l'autre. Ce blocus dura deux mois. Je ne parlerai pas de tous les combats, de toutes les sorties nocturnes, fréquentes et heureuses, qui signalèrent ce siége. Le roi de Prusse, ne pouvant entamer la ville, envoya chercher la grosse artillerie de siége. On la transportait par la Vistule, lorsque les habitans de la Grande-Pologne s'armèrent, attaquèrent les bateaux et les coulèrent à fond. Les armées combinées, désespérant de prendre la ville, se séparèrent. Le roi de Prusse se retira vers la Grande-Pologne. Les Russes, sous les ordres du général *Fersen*, filèrent le long de la rive gauche de la Vistule. Nous apprîmes en même temps que le général *Souwarow*, à la tête de l'élite de l'armée russe, s'approchait de la Lithuanie pour se réunir à *Fersen*, qui devait passer la Vistule. Le général Sierakowski fut envoyé pour arrêter *Souwarow*. Le général Poninski, avec trois mille hommes, eut ordre de s'opposer au passage de la Vistule par *Fersen*. Le 7 d'octobre, nous apprîmes, au quartier-général, que Poninski n'avait pas eu le talent d'arrêter l'ennemi au passage, et que le général Sierakowski ayant disputé avec habileté, à Krupczyn, le terrain à Souwarow, se replia vers Varsovie. Alors le général Kosciuszko, laissant le commandement du camp de Varsovie au général Zaionczek, monta à cheval accompagné de son ami M. N. . . . . ., se hâta d'arriver au corps du général Sierakowski, et ordonna à deux régimens d'infanterie de l'armée de Varsovie de le joindre à Okrzeie, non loin de Maciejowice.

Nous arrivâmes au quartier du général Sierakowski le 8 octobre, et nous poursuivîmes le lendemain notre marche. Nos patrouilles nous amenèrent trente hussards russes, avec un officier nommé Podczaski. Il était Polonais, et avait été long-temps au service des Russes. Il nous donna les renseignemens les plus exacts sur la position de l'armée de Fersen, sur le nombre des canons et des troupes. Il conseilla au général Kosciuszko, vu la faiblesse de son armée, de ne pas risquer une bataille; mais le général polonais avait résolu d'empêcher à tout prix la jonction de Fersen et de Souwarow. Il laissa Poninski avec trois mille hommes, pour observer Souwarow, et marcha en avant. Bientôt se réunit à lui le détachement venant de Varsovie sous les ordres du brave général *Kniaziewicz*. Le 9, nous arrivâmes à Maciejowice, ou plutôt à Podzamze, éloigné d'une lieue de ce petit bourg. Le général fit une reconnaissance, et s'étant trop avancé, il courut risque d'être enveloppé et pris. Il prit sur le champ ses dispositions, et plaça sa petite armée sur une colline s'élevant sur les bords d'une petite rivière, et environnée de bois à quelque distance.

L'armée polonaise comptait à peine six mille hommes et vingt canons; l'armée russe était forte de vingt mille hommes et quatre-vingt-deux canons. Notre droite était appuyée contre la rivière, le général Sierakowski commandait notre centre, le général Kniaziewicz notre gauche: le général en chef devait se porter partout. Le 10 octobre, à six heures du matin, on vint nous annoncer que les Russes marchaient pour nous attaquer.

Une vive canonnade s'engagea des deux côtés. L'artillerie russe, mal servie, nous fit peu de mal. La nôtre dégarnissait les rangs moscovites. Trois fois l'ennemi voulut escalader la hauteur sur laquelle les Polonais étaient rangés, et trois fois ils furent repoussés avec perte. Enfin, vers une heure, le régiment du brave colonel Krzyski, impatienté de rester immobile, s'élança sur les Russes, et ouvrit, par ce mouvement précipité, une brèche dans notre carré,

dont la cavallerie russe profita aussitôt. Elle fondit sur nous, suivie de plusieurs régimens de cuirassiers, pénétra dans nos rangs, et y causa un désordre général. On se battit corps à corps, nos soldats disputant chaque pouce de terrain; on se battit dans la cour, on se battit jusque dans les caves du château. Le petit nombre succomba enfin sous une force presque quadruple. Le général Kosciuszko fut blessé à la tête d'un coup de sabre, et d'un coup de pique au côté; le brave colonel Krzyski fut tué; N.... eut le bras droit percé d'outre en outre d'une balle. Les Russes firent peu de prisonniers. Tout fut tué.

L'ivresse et la jactance des Russes, après la bataille, témoignaient de leur barbarie. Ils allaient jusqu'à insulter les officiers et les soldats blessés. Les injures nous furent lâchement prodiguées durant la longue route que nous eûmes à parcourir pour arriver à Saint-Petersbourg, les injures nous suivirent jusque dans les cachots où nous fûmes jetés en arrivant dans cette ville. La générosité envers les vaincus, sentiment caractéristique, inappréciable prérogative des peuples civilisés, n'approchait pas du cœur des Russes.

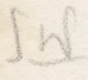
Notre captivité, au secret, dura deux ans et deux mois, jusqu'à la mort de Catherine! Nous faisons grâce au lecteur de tous les maux que nous eûmes à souffrir. Enfin Paul Ier monta sur le trône. Rendons justice à qui elle appartient. Paul Ier, gardé à vue par sa mère, usurpatrice de son sceptre, eut le caractère aigri par cette longue et cruelle surveillance. Il fut par fois violent; mais il avait dans l'ame une noblesse, une générosité qui malheureusement ne furent pas imitées. Son premier soin fut de se rendre chez le général Kosciuszko, pour lui annoncer sa liberté; il la donna en même temps au maréchal Potocki, au comte Mostowski, au président Zakrzewski et à Niemcewicz, et renvoya dix-neuf mille prisonniers polonais. Il combla Kosciuszko de prévenances et de bontés; il lui permit, ainsi qu'à N...., de se retirer dans les Etats-Unis de l'Amérique.

Ils profitèrent de cette permission, et traversant, dans le cœur de l'hiver, le golfe de Bothnie en traîneaux, passèrent en Suède, et de là en Angleterre. A Londres, les personnages les plus marquans des trois royaumes vinrent visiter le héros malheureux. La ville de Bristol lui vota un service d'argent. Ce fut dans cette ville qu'il s'embarqua pour Philadelphie, où il arriva à la fin d'août 1791.

Le général Kosciuszko fut reçu par ses anciens compagnons d'armes avec une affection vraiment fraternelle. Le président des Etats-Unis *Adams* alla le visiter. Le général Washington, rentré alors dans la vie privée, lui écrivit la lettre la plus amicale. Il alla voir le général *Gates*, vainqueur à Saratoga. Obligé par la fièvre jaune de quitter Philadelphie, il passa le temps que dura l'épidémie à New-Brunswich et Elisabet-Town, et revint à l'entrée de l'hiver à Philadelphie. Cependant, les Polonais, réfugiés à Paris, ne cessaient de le presser de s'y rendre, le flattant de l'espoir que, par son influence, le Directoire pourrait être amené à faire des démarches énergiques pour la restauration de la Pologne. Kosciuzko balança long-temps. Une fois il me dit : « Je ne sais pourquoi, malgré la sympathie qui règne entre les Français et les Polonais, les Français nous abandonnent toujours dans les crises les plus décisives. Louis d'Anjou et Henri III, nous furent funestes, le premier, en relâchant les ressorts du gouvernement, le second par sa fuite précipitée. Les élections du prince de *Conti* et de *Longueville* ne furent pas appuyées sous le voluptueux Louis XV. Le duc d'Aiguillon ne sut pas même que le premier démembrement avait été concerté entre les trois cours, et le laissa s'accomplir. En 1794, lorsque par notre insurrection nous forçâmes le roi de Prusse de se détacher de la coalition contre la France, la république alors, malgré nos pressantes sollicitations, ne voulut rien faire pour nous. Comment nous fier aujourd'hui à de vagues espérances? » Kosciuszko resta long-temps indécis, cependant, pour n'avoir rien à se reprocher, il me dit :

« J'irai sonder le terrain, restez; s'il n'y a rien à faire, je viendrai vous rejoindre, et nous nous fixerons ici. » En effet, il se rendit en France, et bientôt Napoléon s'empara du pouvoir suprême; Kosciuszko se déclara hautement contre son ambition, et ne voulut pas même se rendre en Pologne lorsque le duché de Varsovie fut créé. A l'entrée des coalisés à Paris en 1814, il quitta entièrement la France, et se retira en Suisse, à Soleure. Il vit le czar Alexandre, plaida les intérêts de la Pologne, et écrivit plusieurs lettres à ce prince. Bientôt il termina sa carrière au milieu de souffrances et d'infirmités, fruits de son grand âge et de ses longs travaux. Il mourut le 14 octobre 1817. Ses compatriotes firent transporter ses dépouilles mortelles à Cracovie, et les ensevelirent dans les tombeaux de leurs rois. M. N... prononça son éloge funèbre.

Le général Kosciuszko était d'une taille au-dessus de la moyenne, sec, pâle de visage, d'une figure agréable. Il était galant, aimait la société des dames; excellent officier de génie; d'une intrépidité extrême; mais froid dans le courage; d'un coup d'œil juste et rapide, il savait admirablement profiter du terrain et disposer ses troupes au moment du combat. La liberté et l'indépendance nationale furent chez lui des passions. Il penchait fortement au gouvernement républicain; ce qui le brouilla avec Napoléon et l'engagea à finir ses jours en Suisse. La mémoire de Kosciuszko sera toujours chère aux amis de la liberté; son nom sera répété en Pologne par les générations les plus reculées comme celui d'un héros qui, ne pouvant reconquérir l'indépendance de sa patrie, vengea du moins son honneur, et couvrit son trépas d'immortelles victoires.



J. U. N.

CHRONIQUE POLONAISE.

POLOGNE SOUMISE.

ACTES DU GOUVERNEMENT.

Nous n'avons à signaler aujourd'hui que deux dispositions gouvernementales russes, qui, bien qu'elles annoncent l'intention d'adoucir les rigueurs des ordres précédens, confirment néanmoins tout ce que nous avons dit et répété jusque ici sur la tendance de l'empereur Nicolas à détruire la religion catholique en Pologne.

Un ukaze du sénat russe du 21 août dernier (1), publie un arrêt du très saint synode de Pétersbourg, qui, en réponse à des demandes à lui adressées par les autorités administratives des provinces de Grodno et de Podolie, sur la manière d'interpréter l'ukaze impérial du 20 août 1832, statue que les dispositions de ce dernier ukaze ordonnant d'élever dans la religion orthodoxe, grecque-russe, les enfans des deux sexes, issus d'un mariage dont un conjoint professe la religion catholique et l'autre la religion grecque, ne seront appliquées qu'à ceux des enfans qui sont nés après la publication de l'ukaze du 20 août 1832. — Ce réglement donne lieu à de graves considérations. En effet, peut-on attribuer à la civilisation européenne un pays où une décision suprême est nécessaire pour qu'une loi n'ait point d'effet rétroactif, où la rétroactivité est règle, où la non-rétroactivité est une exception qu'un ukaze spécial doit autoriser. Quelle confusion d'idées et de principes ! Voilà le pouvoir sous les forces duquel la triste Pologne a eu le malheur de succomber ! voilà la puissance qui marche de conquêtes en conquêtes à la domination de l'Europe ! L'ukaze du 20 août 1832 qui, malgré la modification dont il vient d'être ques-

(1) Voyez le Tygod. Petersb., N° 68.

tion, demeure obligatoire pour les enfans nés après sa publication, ordonne un baptême grec forcé, dans tous les cas où le père ou la mère sont de la religion grecque-russe. L'arrêt du saint synode étend la mesure à d'autres éparchies grecques, et nommément à celles de Podolie, de Mohilew, de Minsk, de Polock et de Volhynie. Par une disposition récente, cette dernière éparchie a été étendue, et embrasse tout le soi-disant royaume de Pologne où réside un vicaire de l'évêque grec de Volinie. Ainsi tous les mariages contractés dans ce royaume sont soumis au même réglement. Quelle odieuse tyrannie ! Puisse l'esprit national en triompher, par les seules protestations qui leur soient aujourd'hui permises ! Puissent les Polonais et les Polonaises, éviter tout lien conjugal qui les placerait dans la triste alternative de transiger avec la conscience et l'honneur, ou d'encourir la vindicte des ukazes.

Il est connu que plus de vingt mille soldats et sous-officiers polonais ont été déportés au-delà du Caucase et forcés d'entrer dans les rangs militaires russes. Arrachés au sol natal qu'ils ont si vaillamment défendu, obligés de servir sous un drapeau détesté, sous un uniforme plus odieux encore, privés de leur liberté, des consolations de leur religion, de l'usage même de leur langue, ils sont en outre soumis à toute la sévérité, à toute la barbarie des lois russes. En vertu de ces lois, s'ils ont le malheur d'avoir des enfans, ces enfans sont, par le fait même de leur naissance, considérés comme recrues ou cantonistes russes, et condamnés au service militaire pendant toute leur vie. Un nouvel ordre impérial, émané le 28 juillet dernier(1), excepte à la vérité de cette disposition, ceux des enfans de nos braves qui sont nés avant que leurs pères soient devenus soldats russes ; mais cette exception n'est qu'une grâce d'apparat, une dérision cruelle. Comment croire qu'il puisse exister sur le Caucase des enfans de nos soldats, nés en Pologne, avant ou pendant la guerre d'indépendance ? Pendant la

(1) Voyez le Tygod. Petersb., N° 68.

lutte, ils n'ont pu suivre l'armée ; ils ne pouvaient davantage se trouver dans les corps qui ont passé sur le territoire prussien ou autrichien. Or, c'est de là que les baïonnettes russes, traquant nos braves à travers toute la Russie, les ont poussés et rejetés en Géorgie. Vieilles bandes de la Pologne, qui gémissez dans un climat meurtrier, à plus de quatre cents lieues de votre pays, vous ne reverrez peut-être jamais le ciel de votre patrie, vous ne serez jamais rendues à vos foyers, à vos frères, à tout ce qui vous fut cher ! Le cœur saigne à cette pensée, mais elle nous fait maudire les gouvernemens étrangers qui ont livré nos soldats à la vengeance de l'oppresseur; elle nous porte, d'un autre côté, à bénir ceux qui ont permis à quelques milliers de nos frères de respirer en paix à l'abri d'un toit hospitalier, et d'y jouir de la protection et des garanties que leur assure la civilisation et la liberté.

Plusieurs nominations russes ont eu lieu en Pologne ; M. Zukowski, ci-devant précepteur du prince impérial, a été placé auprès du maréchal Paszkiewicz. M. Duczynski, employé du royaume, a reçu le grade de secrétaire des colléges. Cette dernière promotion prouve, comme mille autres faits que nous avons signalés, que le gouvernement russe cherche à assimiler de plus en plus le royaume à l'empire. Ces grades, ces classes n'ont jamais existé en Pologne. On veut les y introduire, toujours dans la vue d'amalgamer, de russifier. A côté de cette tendance manifeste, comment qualifier la mesure qui prescrit à ceux qui habitent le royaume et veulent tranporter leur domicile en Volinie ou en Lithuanie, de prendre un passeport d'émigration ? Passer d'une province administrée par le maréchal Paszkiewicz à une autre province régie par un autre général russe, c'est donc émigrer ! Qui veut-on tromper ? (1)

INSTRUCTION PUBLIQUE.

Les feuilles de Varsovie et de Pétersbourg rendent

(1) Voyez le Dz., Powsz., N° 257.

compte de plusieurs examens qui ont eu lieu à la fermeture des écoles de Varsovie. Nous signalerons d'abord l'examen de l'institut des *Sourds-Muets* qui est dirigé aujourd'hui par M. Wysocki, successeur de l'abbé Falkowski, auquel on doit la fondation à l'établissement; en second lieu, celui de l'école de Woycicki. On croirait, en lisant cette qualification dans le journal officiel, qu'il s'agit ici d'un institut privé. S'il en était ainsi, nous dirions : Honneur à ceux dont le zèle supplée à la parcimonie de l'administration. Nous signalons les examens de l'école dite *des Rabins* qui, comme on voit, a résisté presque seule au torrent dévastateur qui a détruit tous les établissemens littéraires et scientifiques dont la Pologne s'honorait avant la dernière guerre.

M. Mikulski a été nommé lecteur de langue polonaise à l'Université de St.-Vladimir à Kiow. Nous ne reviendrons pas sur cette nouvelle création de l'empereur Nicolas, si ce n'est pour faire connaître à nos lecteurs de quelle manière le gouvernement russe organise les manifestations de contentement public. Pour augmenter le nombre des assistans à l'ouverture de cette Université, la circulaire suivante a été adressée à toutes les notabilités des provinces polonaises. Nous la communiquons en traduction fidèle.

Kiow, le N° 813.

« Conformément à un ukaze spécial de S. M. impériale,
« on célébrera à Kiow le 15 juillet (v. s.) l'inauguration
« de l'Université de St.-Vladimir. S. E. M. le gouverneur,
« en vous communiquant la liste des invités, est persuadé
« que tous se rendront à cette invitation, vu qu'un refus
« attirerait immanquablement les suites les plus désagréa-
« bles à celui qui s'en rendrait coupable. »

LITTÉRATURE.

Il n'est pas sans intérêt, pour ceux qui s'intéressent à la malheureuse Pologne, de connaître les tentatives qu'on y

fait pour cultiver les sciences et les lettres. Nous avons déjà parlé de ces efforts, et nous y revenons avec plaisir. Les quinze ouvrages qui ont paru, ou sont prêts à être publiés, soit en Pologne, soit en langue polonaise, ou dans l'intérêt de cette langue, se rapportent à six catégories : philologie, philosophie, histoire, écrits périodiques, traductions, écrits à bon marché.

Philologie.— Trois nouveaux Dictionnaires sont annoncés. M. Mrongovins, curé d'une église protestante de Dantzig, achève un Dictionnaire critique de la langue polonaise et allemande. M. le professeur Jungman, que la Société philomathique de Varsovie avait choisi pour son membre, publie un Dictionnaire de la langue bohêmienne. La réputation de ce savant est un sûr garant du mérite de cet ouvrage, qui pourra être très utile à la langue polonaise. Enfin, à Varsovie, on finit l'impression, en trois volumes, d'un Dictionnaire polonais et russe.

Philosophie. — Les presses de Cracovie ont fourni au monde littéraire un ouvrage intéressant. Il est du professeur Michel Wiszniewski, et porte le titre : *Méthode de Bacon pour expliquer la Nature.* L'auteur rend compte du système de l'illustre anglais, qu'il développe dans tous ses points de vue. Il le compare avec la logique d'Aristote, indique les changemens que la méthode a subis depuis Newton, Leibnitz, Lagrange et Laplace, la considère dans son application aux sciences morales, et termine par une analyse de la Philosophie naturelle de Schelling et de la méthode générique de Oken.

Histoire. — Un militaire russe, M. Muchanow, vient de publier un ouvrage que nous ne connaissons encore que par un article du *Tygodnik* de Pétersbourg, reproduit dans la *Gazette de Varsovie.* Il a pour titre : *Mémoires du dix-septième siècle, ou Documens originaux (contemporains) concernant les Relations de la Russie et de la Pologne, principalement à l'époque des faux Démétrius.* A en juger par l'analyse qu'en donne le *Tygodnik*, il paraît que

l'auteur a rendu un service signalé à l'histoire, et quelque soit le jugement qu'il porte sur ceux qui se sont occupés d'investigations semblables, toujours est-il que la publication de ces renseignemens historiques, et leur reproduction fidèle, servira à éclairer des faits ou peu ou imparfaitement connus. Ces matériaux sont imprimés en polonais et en russe.

Ecrits périodiques.—Aux trois écrits périodiques, publiés en langue Polonaise, que nous avons signalés, comme la *Marzanna*, imprimée à Breslau, le *Znicz*, à Wilna, et la *Jutrzenka*, à Varsovie, il faut en joindre deux autres : la *Ziewonia* et la *Thémis*. *Ziewonia* est un almanach publié à Lemberg, dans l'imprimerie Ossolinski. Il contient des poésies inspirées tantôt par la vue des Carpathes, les plaines qui s'étendent vers le Dniester et le Bug, tantôt par les destinées de la nouvelle Grèce. Quelquefois les sujets de ces poésies sont empruntées à l'histoire de Pologne, et principalement à celle du seizième siècle. On y distingue surtout le fragment d'un poème de M. S. G., intitulé *Koscielisko*, où l'on trouve un épisode intéressant sur la sobotka : c'est le nom qu'on donne au feu de joie que les montagnards polonais allument la veille de la Saint-Jean; de plus, un extrait d'un Voyage en Gallicie, contenant la description du castel de Czorsztyn. — *Thémis* est un journal de législation et de jurisprudence qui paraîtra à Cracovie.

Traductions. — M. Szydtowski a publié à Vilna la traduction de deux poèmes de Byron : *Parisina* et *Kolmar d'Orla*. L'imprimeur Glücksberg vient de mettre en vente, à Varsovie, une traduction de l'ouvrage de M. Dufrénoy : *Leçons d'une Mère à ses Enfans*. L'imprimeur Marcinowski, à Vilna, a publié une traduction du roman allemand de M. Blumenkagen, intitulé *le Chevalier de la Serpette*.

Ecrits à bon marché. — Le besoin de mettre les livres à la portée des petites fortunes s'est fait sentir partout.

Comment ne l'aurait-on pas éprouvé dans la Pologne appauvrie et dévastée? Aussi plusieurs ouvrages de ce genre ont-ils successivement paru à Varsovie et à Vilna. Nous en indiquerons les titres :

Investigations scientifiques, publiées par J. Zawadzki, à Vilna. Ce livre contient des articles de critique littéraire, des biographies et des revues bibliographiques.

L'Univers, par Majev, imprimé en polonais par Glücksberg, à Varsovie. C'est une traduction du même ouvrage publié à Hildburghausen et à New-York. Elle est ornée de gravures.

Le Magasin universel paraît à Varsovie tous les samedis, et contient de fort bons articles de géographie, de statistique, d'histoire, d'histoire naturelle et de technologie, avec des gravures.

Le Cabinet de Lecture, par Fr. Dmochowski, paraît en livraisons, et contient des romans, des biographies et autres articles littéraires.

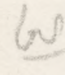
Voyage autour du Monde, publié à Varsovie par livraisons. Il contient des sujets d'histoire et de géographie, accompagnés de figures gravées.

NÉCROLOGIE.

Parmi ceux que la mort vient d'enlever à la Pologne, nous citerons l'évêque Manugiewicz et M. Wiszniewski, tous deux membres du sénat polonais, et tous deux emportant les regrets de la nation. M. Wasiutynski et M. Kubicki, le premier avocat estimé, le second architecte, qui a attaché son nom à beaucoup d'édifices de Varsovie. Nous n'oublierons pas Elisa Radzivill, fille de feu le prince Antoine Radzivill, ci-devant lieutenant du roi dans le duché de Posen, jeune princesse d'un mérite accompli, et que viennent de perdre, à la fleur de l'âge, une mère qui l'idolâtrait et des compatriotes dont elle avait su mériter les suffrages unanimes.

POLOGNE PROSCRITE.

Correspondance du Constitutionnel.



Le *Constitutionnel* du 9 octobre a inséré, à la suite et comme faisant partie d'une correspondance particulière des frontières de la Pologne, une nouvelle entièrement controuvée. Nous allons la rectifier, moins en considération de son importance réelle, que dans l'intention de prévenir MM. les rédacteurs du *Constitutionnel* que, déjà à plusieurs reprises, ils ont publié, relativement à la Pologne, des faits complétement faux qui leur ont été communiqués bien moins dans l'intérêt de la cause polonaise que dans celui des partis. En donnant la publicité à de telles communications, le *Constitutionnel* ne porterait pas seulement préjudice aux vrais intérêts de la Pologne, il se nuirait à lui-même, car rien ne discrédite un journal dans l'opinion autant que l'inexactitude.

Voici la prétendue nouvelle qu'on trouve dans le *Constitutionnel* du 9 octobre, et qui nous a suggéré les précédentes observations; il annonce que le gouvernement moscovite s'applique à répandre en Pologne une feuille périodique publiée à Paris, en polonais, sous le titre de *Kronika Polska* : rien de plus faux. Le journal polonais *Kronika Polska* est si loin de circuler en Pologne, sous la protection du gouvernement moscovite, qu'il y est absolument prohibé; tandis qu'un autre journal, publié également à Paris en polonais, *la Nowa Polska*, lequel, d'après le *Constitutionnel*, ne peut pénétrer en Pologne, y est librement introduit sous les auspices des autorités moscovites, et la lecture en est recommandée, imposée, pour ainsi dire, par le gouvernement russe aux habitans des provinces polonaises. C'est ce qui résulte d'une révélation publique, faite tout récemment à Paris, par un député polonais, membre du comité national de l'émigration polonaise. La protection accordée à *la Nowa Polska* par le gouvernement russe, a pour objet de jeter de l'odieux

sur l'émigration et sur les hommes dont l'influence et le dévouement patriotique fortifient les esprits contre le seul acte des persécutions qui désolent le pays.

C'est la révélation dont nous venons de parler, qui sans doute a motivé le perfide et astucieux article inséré dans le *Constitutionnel*. Après avoir rigoureusement satisfait par ces éclaircissemens aux exigences de la vérité et de la conscience, nous croyons absolument inutile de nous occuper de l'esprit et de la tendance des deux journaux polonais dont il vient d'être question. Dieu veuille ne nous mettre jamais dans l'obligation d'avouer qu'un journal, publié par des Polonais à Paris, est admis et répandu dans le pays par les autorités moscovites! Veuille aussi le *Constitutionnel*, à l'avenir, nous épargner des aveux de ce genre.

M. JANIN. — JOURNAL DES ENFANS.

« Mieux vaut tard que jamais. » Ce dicton expliquera les remarques qui suivent. — L'inépuisable M. Jules Janin nous a appris, dans le numéro de janvier du *Journal des Enfans, que la religion du peuple russe, c'est son empereur,* cet empereur, le czar Nicolas, *est brave et juste;* que, lors du choléra et des troubles à cette occasion à Saint-Pétersbourg, il a daigné *s'avouer mortel;* qu'ainsi tous les enfans de l'Europe doivent admirer *l'action honorable et grande* du czar Nicolas, d'autant plus que le *Journal des Enfans* compte, *parmi ses lectrices les plus assidues*, la jeune princesse Alexandra Nicolaïewna, fille de l'autocrate. — Il nous semble que, pour faire admirer à l'innocence du jeune âge quelque trait historique, il ne serait pas superflu de s'enquérir soigneusement de sa vérité. Peut-être n'est-ce pas le compte du spirituel feuilletoniste. Cependant l'ennemi le plus acharné du peuple russe dirait à peine que, pour lui, son empereur, *c'est la religion;* l'homme même le moins instruit des malheurs de la Pologne n'appliquerait certes pas au czar Nicolas l'épithète de *juste:* et quel penseur, quelque peu hardi qu'on le suppose, pourrait aujourd'hui louer un monarque pour *s'être avoué mor-*

tel? Enfin, ne fait-on pas bien bon marché de ce qui est *honorable et grand*, en qualifiant ainsi l'action d'un souverain, qui osa venir dans sa capitale, où les excès momentanés de la populace n'avaient guère dépassé ce qu'on a vu dans le même genre à Paris, et où la police et la force armée avaient déjà préparé leurs mesures! (Pour de plus amples détails, nous renvoyons nos lecteurs au récit d'un témoin oculaire dans l'ouvrage périodique « les *Souvenirs de la Pologne*. »)

Puisse M. Janin choisir mieux désormais ses grands hommes, même lorsqu'il s'adresse à leurs filles, et tenir un peu plus compte de l'histoire, même lorsqu'il parle à des enfans!

Panégyrique des Moscovites, par *Brid'Oison*.

Le *Brid'Oison* du 17 août contenait une dissertation curieuse sur ce mot : NATIONALITÉ. Qu'est-ce qui révolte le plus dans ce morceau d'éloquence? l'ignorance complète de l'histoire? l'application absurde de principes, qui d'ailleurs ne manquent pas de certain fonds de vérité? l'arrogance de l'auteur? Ma foi, on ne sait. En tout cas, l'article ne pouvant provenir que d'un Moscovite, c'est à un Moscovite que nous répondons.

Le Moscovite de *Brid'Oison* décide que les Américains des États-Unis, les Anglais, les Polonais, les Belges, les Grecs, ne sont pas des nations véritables; puis il dit :

« Le mot *nation* ne convient qu'à ces grandes popula-
« tions qui ont la première place dans l'histoire des peu-
« ples, traversant de nombreux siècles, portant toujours
« le cachet distinctif de leur esprit, de leur influence par-
« ticulière sur la civilisation de l'Europe. »

Vous, Moscovites, vous encore ignorés de l'Europe, il y a cent trente ans, vous revendiquez la première place dans l'histoire? — *Vous avez traversé un grand nombre de siècles!* Quel historien vous a conté cela? *On vous reconnaît au cachet distinctif de votre esprit!* Quel cachet? celui de la vanité des parvenus! Le cachet de l'astuce, de la

fourberie, de la cruauté? — *Vous avez eu une influence particulière sur la civilisation de l'Europe!* Pauvre Europe! ce sont donc les Moscovites, les Cosaques, les Kalmouks, les Basquirs qui l'ont civilisée!...

Le Moscovite de *Brid'Oison,* pour mieux cacher son jeu, a confondu avec les Polonais, les Américains, les Belges, les Grecs :

« La belle nation, dit-il, que la nation polonaise! Il faut « l'intervention de toute l'Europe pour lui procurer une « chétive existence de quelques années; elle ne peut pas « même trouver en elle assez de force et d'accord social « pour se maintenir un demi-siècle. »

La Pologne, composée non de trois à quatre millions, mais bien de vingt millions d'habitans, a vécu près de dix siècles La Pologne s'étendait de la Baltique à la mer Noire, de l'Elbe au delà du Borysthène; la Pologne menait captifs les czars de Russie, comptait au nombre de ses vassaux les ducs de Prusse, de Poméranie, de Valachie; la Pologne enfin garantit l'Autriche et la chrétienté du joug des infidèles. Et voilà qu'un Moscovite ose l'appeler un peuple chétif! La Pologne, ajoute-t-il, n'a pas eu assez de force sociale pour se maintenir un demi-siècle. C'est d'une autre Pologne qu'il s'agit maintenant, de celle que firent la Sainte-Alliance et les traités de 1815. Celle-là n'a rien de commun avec la vieille Pologne, la Pologne grande et libre. Dans celle-là les cœurs vraiment polonais n'ont jamais reconnu leur patrie. Elle n'a vécu que cinquante ans, dites-vous! c'est déjà trop. Et cependant le despotisme du Nord l'avait créée, le même despotisme qui veut aujourd'hui la ressusciter et la maintenir!

Suivons le publiciste moscovite : « Pour qu'un peuple « ait une nationalité, il faut d'abord qu'il soit une na- « tion; pour qu'il soit une nation, il faut non seulement « un peuple composé d'individus, mais un peuple de peu- « ples, si je puis m'exprimer ainsi, c'est-à-dire un grand « peuple composé de différens peuples, soumis aux mêmes « lois et réunis dans un pacte social commun à tous. »

Voilà bien l'empire moscovite : amalgame informe de Basquirs, de Kalmouks, de Tartares, de Cosaques, de Samoïèdes ! « Un petit état, ajoute le Brid'Oison russe, peut « bien briller au second rang comme auxiliaire d'un grand « état, mais jamais seul. Le petit état de vingt millions d'habitans, c'est encore cette Pologne, qui, depuis des siècles, appartenait à la famille des peuples d'Europe. Et voilà qu'elle doit désormais servir d'ilote à un ramas d'Asiatiques ! »

Brid'Oison poursuit : « C'est le principe désorganisateur, « c'est la propagande, qui, en créant de distance en dis- « tance, des foyers d'insurrection où le levain de la discorde « sociale fermente, l'a couvert sous le titre de nationalité ; « c'est ce peuple français, dont la légèreté a passé en pro- « verbe, qui, par un jargon inintelligible, contredit la vraie « politique ; et ce sont ces imbéciles de députés français « qui s'amusent à recommander à leur patron la nationalité « polonaise. »

Vrai langage des politiques du Caucase. Anglais, vous n'êtes pas une nation ! Français, vous êtes d'une absurdité et d'une légèreté *proverbiales !* Representans de la France, vous êtes imbéciles ! Roi des Français, vous êtes un chef de factieux. Or, voici venir le grand empereur de toutes les Russies, auquel vous avez permis de faire de la Pologne un cadavre qui lui sert de marche-pied. Le czar est sourd à votre bavardage; et puisque votre parole et votre vieille sagesse ne peuvent rien produire, la jeune épée du Moscovite va corriger, civiliser, régénérer l'Europe. C'est le résumé de la politique de St-Pétersbourg et de son orateur *Brid'Oison.* Que la vieille Europe parle un peu moins, car les Moscovites ont résolu de la rendre sage !

LES RÉFUGIÉS POLONAIS EN FRANCE.

Nous avons eu le plaisir d'annoncer à nos lecteurs, dans le numéro du mois dernier, qu'un certain nombre de réfugiés polonais habitant la Suisse, a trouvé moyen de s'y

créer une existence indépendante tout à la fois, et utile à ceux-là même qui leur ont accordé asile et protection.

En France, l'étude constante de la langue et du pays durant deux années de séjour et d'épreuves, devait aussi cesser d'être stérile. C'est surtout dans les diverses branches de l'industrie française, que les réfugiés Polonais ont trouvé le pain de la liberté pour le présent, et l'espoir d'un avenir qui sera l'enfant de leurs œuvres.

Plus ces premiers pas dans la carrière du travail ont été difficiles, plus y devons-nous attacher de prix. Aussi n'est-ce pas sans une sorte d'inquiète sollicitude que nous avons lu une circulaire de M. le préfet de l'Allier, publiée par le *Patriote* de Moulin, et reproduite dans le *National* du 25 octobre dernier. Cet acte administratif semblerait annoncer, de la part du gouvernement français, l'intention de gêner les réfugiés polonais dans la conservation des emplois qui leur ont été accordés par des particuliers. Dans cette hypothèse, il serait certes bien de nature à les décourager, si l'on retirait à ceux des réfugiés, qui sont parvenus à se créer des occupations quelque peu lucratives, la plus grande partie du subside qu'ils recevaient jusqu'ici, ne serait-ce pas les mettre dans l'impossibilité de continuer un travail, qui, sans doute, adoucit leurs privations, mais qui ne saurait suffire à leurs besoins. Allons jusqu'à supposer, supposition assurément bien hardie, que quelque réfugié polonais parvienne à trouver, dans un travail constant et pénible, l'équivalent de la pension que lui faisait le gouvernement; serait-il bien encourageant pour lui de se voir, juste dans la position de tel autre émigré qui n'aurait tenté aucun effort pour se rendre le pain de l'exil moins amer? Nous avons une trop haute idée de la justice du gouvernement français, pour craindre le moins du monde que ces observations puissent lui déplaire. Nous croyons, au contraire, qu'il les trouvera parfaitement fondées, parfaitement d'accord avec l'intérêt que lui inspire l'émigration polonaise. L'intention du gouvernement français ne saurait

être, nous aimons à le dire, de retirer sa protection une fois accordée aux Polonais laborieux et paisibles, encore moins de frapper leur travail actuel d'impuissance, de déshériter de toute espérance leur avenir. Que l'autocrate du Nord et ses agens atttachent la plus grande importance à ce que les réfugiés polonais, par l'oisiveté, l'incertitude, le découragement, arrivent au désespoir; que la haine moscovite travaille incessamment à nous ravir toute source de consolation et de travail; cela se conçoit du reste. Mais que le gouvernement français consentît à favoriser d'aussi lâches intrigues, ce n'est pas nous, certes, qui voulons le moins du monde l'admettre un instant.

SOCIÉTÉ POLONAISE DES ÉTUDES.

Les réfugiés polonais ont toujours apprécié les avantages immenses qu'ils pouvaient retirer de leur séjour en France, pays de science et d'industrie; et, sous ce rapport, la Société polonaise des études a rendu les plus grands services et à l'émigration et à la patrie, à laquelle l'émigration doit consacrer ses travaux tout aussi bien que ses malheurs.

Grâce à la Société polonaise des études, trente réfugiés polonais, choisis parmi les plus intelligens et les plus instruits, ont pu suivre les cours de l'année scholaire qui vient de s'écouler dans les meilleurs établissemens scientifiques de France, tels que les écoles polythecnique de l'état-major, des ponts-et-chaussées, des mines, des arts et manufactures, etc., etc.

La Société a de plus entretenu une école à Nancy pour les enfans polonais émigrés, et fourni à un assez grand nombre de jeunes gens les moyens d'instruction individuelle. Les fonds de la Société se trouvent à peu près épuisés, elle ne peut assurer que les secours nécessaires à l'entretien, pendant une année, des deux écoles établies à Nancy et à Orléans, pour les enfans des émigrés.

L'envoi des élèves aux grandes écoles se trouve aussi par conséquent interrompu; et de nouveaux sacrifices faits

par les amis de la Pologne, peuvent seuls mettre la Société en état de continuer ses travaux. Les fonds offerts à la Société, doivent être adressés au général Kniaziewicz, place de la Madeleine, nº 3.

LES POLONAIS EN AMÉRIQUE.

Quatre cents Polonais environ se trouvent réunis en Amérique; leur sort est jusqu'à présent bien à plaindre : l'ignorance de la langue du pays leur rend, pour ainsi dire, toute occupation impossible. Pour quelques petits services demandés, une foule de bras se présentent; si bien que les trois quarts de nos réfugiés en Amérique sont toujours sans moyens d'existence. Les terrains qui leur ont été accordés par le gouvernement des Etats-Unis leur sont d'ailleurs à peu près inutiles, puisqu'ils manquent absolument d'instrumens aratoires pour les cultiver. Espérons qu'avant long temps ce premier de leurs besoins sera compris et satisfait. Les Polonais, en Amérique, s'occupent de la langue du pays; nous venons de parcourir un petit essai publié en langues anglaise et polonaise à Philadelphie. Les réfugiés, domiciliés à Paris, viennent d'envoyer, à leurs compatriotes des États-Unis, des livres polonais qu'ils ont pu avoir, et le vénérable Niemcewicz leur a adressé la lettre suivante.

Paris, ce 25 août 1834.

Chers compatriotes,

« Nous apprenons avec la plus grande joie l'heureuse nouvelle de votre arrivée aux Etats-Unis d'Amérique. Nos vœux les plus ardens vous suivent dans cet autre hémisphère. Nous nous portons en esprit dans les contrées fertiles dont le congrès vous a mis en possession, où vous ne trouverez au dessus de vos têtes que le ciel, et autour de vous qu'un profond silence. C'est cependant dans ces déserts que les arrêts de la Providence vous envoient chercher une nouvelle patrie, jusqu'à ce que l'ancienne vous soit rendue. Souffrez qu'un vieillard, à qui la connaissance du pays et une longue expérience doivent faire accorder

une sorte de confiance, vous dise son opinion sur la ligne de conduite à suivre dans votre position actuelle.

« Dieu d'abord. Persuadé qu'il doit se trouver au milieu de vous un prêtre, je ne puis vous recommander assez d'observer rigoureusement le culte de nos pères. Que si, dans le commencement, vous ne pouvez édifier la maison du Seigneur, l'ombre d'un arbre peut vous servir de temple. Que votre prière monte à Dieu avec celle du prêtre ; qu'elle appelle sa miséricorde sur nos malheureux frères restés dans les fers ; priez aussi pour ceux qui sont dispersés sur la terre entière ; demandez à Dieu de nous réunir tous, après tant d'épreuves terribles, dans notre terre natale.

«Respect et obéissance aux lois du pays qui vous a reçus : rappelez-vous sans cesse que vous n'y êtes que des réfugiés. — Dans votre position actuelle il ne vous convient pas de vous occuper de chimères politiques. Ce n'est pas à vous de réformer les gouvernemens, et d'établir de nouveaux systèmes d'ordre social. Restez étrangers à ces idées. Par votre bonne conduite, par la pureté de vos principes, par une honnête industrie, par le travail, par l'application des moyens, par l'usage des talens que quelques uns d'entre vous possèdent, tâchez de vous assurer une existence indépendante, l'estime et la bienveillance des habitans du pays. Que tel soit le but constant de vos efforts.

« Aucune société ne saurait exister sans autorités, sans lois. Soumis aux lois générales du pays qui vous donne asile, tâchez d'avoir vos propres institutions, dans lesquelles vous retrouviez le souvenir de la patrie. Choisissez parmi vous des hommes distingués par leurs principes, leur expérience et leur mérite, pour veiller à la prospérité de la colonie.

« L'union fraternelle entre tous les membres de la colonie ne sera jamais aussi indispensable que dans les premiers momens de sa formation. Les commencemens de votre établissement seront difficiles. Vous serez obligés de déraciner les arbres, de creuser des puits, de bâtir des maisons, de défricher des terres. Tout cela sera beaucoup plus facile

à exécuter, lorsque tous vos efforts seront réunis, que si chacun de vous travaillait séparément. Ne vous laissez point rebuter par les obstacles ni le travail. Il pourrait bien arriver qu'une jeunesse toujours trop confiante voulût, sans s'inquiéter des conséquences, se livrer aux entreprises hasardeuses; plusieurs d'entre vous ne voudront peut-être pas se contenter de cultiver le morceau de terre qui leur sera donné, et préféreront aller chercher ailleurs une industrie plus facile. Dans un pareil cas, les plus âgés d'entre vous devront faire observer qu'il est plus digne, plus honorable pour l'homme libre de vivre à la sueur de son front, mais dans l'indépendance, que de traîner, aux dépens d'autrui, une vie errante, oisive, aussi inutile à lui-même qu'à son pays.

« Rappelez-vous que nous nous trouvons tous aujourd'hui au milieu de nations étrangères, qui ne connaissent que bien peu notre histoire, et même notre position actuelle. C'est d'après nous, qu'elles voient de plus près, qu'elles jugeront de toute la Pologne. Il faut donc, c'est notre premier devoir, que l'honneur polonais soit partout représenté et défendu par notre conduite. Il faut que le nom de la Pologne reste pur et sans tache au milieu de toutes nos souffrances et de tous nos malheurs.

« Si Dieu ne vous permet point de retourner bientôt dans votre patrie, et qu'il vous faille passer de longues années en Amérique, on ne saurait assez vous plaindre d'être séparés de vos femmes. Sans les femmes polonaises, votre langue et vos usages polonais ne pourront se perpétuer dans ce pays d'outre-mer; car la première parole entendue par l'homme, lorsqu'il est encore attaché au sein de sa mère, est sa seule langue naturelle. Si l'un de vous se marie à une Américaine, qu'il fasse en sorte de lui enseigner la langue polonaise; que ce soit surtout dans cette langue qu'il parle toujours à ses enfans : ce sont les langues qui distinguent et caractérisent les peuples.

« L'ecclésiastique pourrait établir près de l'église une

école, dans laquelle il enseignerait aux enfans la langue de leurs ancêtres. Conservez la langue nationale : c'est conserver notre nationalité. Quand le despotisme s'efforce de détruire en Europe tous les souvenirs de notre patrie, autrefois si brillante, conservez notre langue ! c'est perpétuer ces mêmes souvenirs dans un pays que n'ont jamais visité la violence et la servitude.

« Pourquoi les années et les malheurs ont-ils épuisé mes forces, et ne puis-je aller à vous? Pourquoi ne m'est-il pas donné de voir encore une fois l'Amérique, cette terre hospitalière qui me servit dix ans de patrie, dont je me glorifie d'être citoyen, et vers laquelle me rappellent tant de précieux souvenirs et de si douces relations de famille ? Que j'aurais été heureux d'y finir, au milieu de vous, les infortunes de ma vie !

« Une simple pierre prise au hasard dans les champs, et posée sur ma tombe dans ce pays de liberté, me serait plus glorieux que le mausolée le plus magnifique dans une terre de servitude. Je vous salue de cœur.

Vivite felices, memores et vivite nostri;
Sive erimus, sive nos fata fuisse volent.

« Le prince Czartoryski, infatigable dans son dévouement au pays et à ses compatriotes, vous envoie tout ce qu'il peut réunir, huit cents francs.

« Je prends la liberté d'ajouter à cette somme, deux cents francs, que vous toucherez par les lettres de crédits ci-jointes. »

NOUVELLES DIVERSES.

Rien ne pénètre jusqu'à présent sur le but de la mission du prince Lubecki ; cet envoyé du czar paraît devoir prolonger indéfiniment son séjour à Paris.

— Un des réfugiés polonais, domicilié avec sa famille à Paris, vient de fonder un atelier de reliure, où sont employés des ouvriers les plus habiles, tant polonais

qu'étrangers. L'exemple donné par un réfugié, qui, dans un âge avancé, habitué à une existence indépendante, et jouissant d'une position brillante dans le pays, n'a pas hésité de se créer une occupation pour se mettre à l'abri de tout événement dans l'avenir, et être utile en même temps à un certain nombre de ses compatriotes qui trouveront à se faire employer, a été accueilli avec enthousiasme par les réfugiés polonais. Nous ne doutons pas qu'il ne le soit également par les étrangers, et nous sommes heureux de rendre ici un haut témoignage des sentimens dont nous nous sentons pénétrés envers notre honorable compatriote.

NOUVELLES BIBLIOGRAPHIQUES.

M. Gorecki, poète polonais, connu par une foule de productions, empreintes toutes de sentimens de patriotisme, d'esprit national, et d'amour pour la liberté et le bien-être des classes indigentes de la sociésé, vient de publier un recueil plein d'intérêt de ses Poésies, écrites dans l'exil.

— Plusieurs officiers polonais de l'état-major doivent faire paraître sous peu une Carte générale de toutes les routes de postes de l'Europe : ce travail fait avec beaucoup de soin, de netteté et d'exactitude, offrira l'avantage de donner sur un seul tableau les lignes de communication de tous les pays de l'Europe.

— Nous venons d'avoir sous les yeux la sixième livraison de la *Revue sociale,* journal de la civilisation et de ses progrès. Le chapitre concernant la Bibliothèque polonaise est ainsi conçu :

« L'appel fait aux peuples civilisés par le Comité cen-
« tral de la société de civilisation, a eu de l'écho par le
« monde. Des notabilités de toutes les nations ont payé leur

« tribut à la Pologne, et nul doute que le vide laissé dans « les bibliothèques publiques de cette nation, par les dé- « sastres de la dernière guerre, ne soit un jour comblé. »

L'idée de la réunion d'une bibliothèque polonaise, dans l'émigration, bibliothèque qui doit devenir un jour le seul héritage peut-être laissé par des enfans exilés à une mère-patrie, ne peut que pénétrer de reconnaissance tous les cœurs polonais envers ceux qui ont conçu ce projet et qui veulent prendre part à sa réalisation. Nous espérons que la Société de civilisation ne manquera pas de s'entendre avec la Société polonaise des études qui vient de réunir, de son côté, beaucoup d'ouvrages polonais d'un grand prix pour les études historiques et littéraires; et que ces deux Sociétés aviseront au moyen d'assurer le succès de l'entreprise et d'utiliser le plus tôt possible, l'idée si heureuse de MM. les fondateurs de la Société de civilisation.

— Il vient de paraître une brochure qui a pour titre : *Le Célèbre Vitold, grand-duc de Lithuanie*, précédé de notions sur la Samogitie, par Henri, comte Krasinski, capitaine chevalier de la croix d'or de Pologne. On peut s'en procurer rue d'Artois, n° 12.

— Nous avons reçu une lettre d'un réfugié polonais datée des bords du lac Léman, dans laquelle il émet le vœu que le monument qu'on se propose d'élever à la mémoire du général Lafayette, soit pareil à celui que les habitans de Cracovie ont consacré à Kosciuszko.

Il voudrait qu'un monticule en terre fut érigé par le peuple français et tous les amis de la liberté, au moyen d'une souscription, dans une des plaines de la France ou aux environs de Paris..... Indestructible, il résisterait aux coups du temps et aux fureurs des conquérans et des despotes qui seraient tentés de l'abattre.